



INFANTERIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES
AMIS DU MUSÉE DE L'INFANTERIE

Siège social : Ecole d'Application de l'Infanterie - 14^e Division Légère Blindée 34057 MONTPELLIER CEDEX 01

Lieutenant du 81^e R.I.
Tenue de prise d'armes (1920 - 1925)



Collection Musée de l'Infanterie



Lieutenant du 3^e Zouaves
Grande tenue 1935

Essai
sur l'histoire des grades
dans l'infanterie

SOMMAIRE

- Page 4 Le Musée : Salle XX^e siècle.
- Page 10 Régiments dissous : le 15^e R.I.A. (2^e partie).
- Page 16 Symbolique : l'insigne du 2^e R.I.
- Page 17 Essai sur les grades dans l'Infanterie (2^e partie).
- Page 28 Témoignage : opération dans le delta du Tonkin.
- Page 31 Tour de France des salles d'Honneur : le 2^e G.C.



LANGUEDOCIENNE DÉMÉNAGEMENTS

depuis 1965
l'efficacité à votre service

67.87.24.05

**LE GARDE-MEUBLES
HAUTE SECURITÉ
CONTAINERS INDIVIDUELS PLOMBÉS**

- L'assurance d'un gardiennage de qualité
- Economique : nous acceptons aussi la mise en containers par le client

Notre Service International

- Expéditions Outre Mer
- FFA

*Nombreuses références
militaires*

A. SOLIVERES
ANCIEN OFFICIER E.A.I.
et son fils
Vice Président de la Chambre Syndicale G.R.

LIVRES ANCIENS sur le TIERS MONDE
(et plus particulièrement les anciennes colonies françaises)



MICHÈLE DHENNEQUIN

Expert

76, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS

Tél. (16) 1 42 22 18 53

ACHAT

VENTE



ASCENSEUR

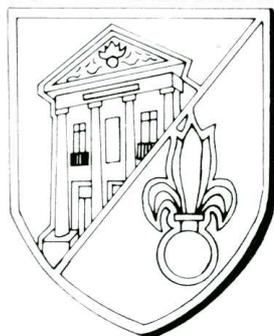
Portes automatiques

Siège social : 19, chemin des Meunières - B.P. 106

34402 LUNEL CEDEX

Téléphone : 67 83 13 84

MUSEE de L'INFANTERIE



MONTPELLIER

CORRESPONDANCE :

**Association des Amis
du Musée de l'Infanterie**

E.A.I./14^e D.L.B.

35057 MONTPELLIER

Cedex 01

Tél. : 67 42 52 33

Poste 370

VERSEMENTS :

C.C.P. 2126 - 92 H Montpellier

Directeur :

Général de Division (CR) MURAT

Rédacteur en chef :

Colonel (ER) CARLES

Direction rédaction maquette :

Adjudant-chef DEGHIN

Réalisation :

Point d'Impression E.A.I./14^e D.L.B.

Tirage

1100 exemplaires

ICONOGRAPHIE

Photographies :

2^e G.C. : Pages 31, 32, 34

Major FAVIER : Pages 15, 17, 20, 22, 23, 27.

Adjudant-chef DEGHIN : Page de garde

Pages : 6, 7, 8, 9, 14, 16, 18, 19, 25, 26, 28.

**L'AMI FINANCIER
PEUT VOUS EN PARLER**

Le Compte Multiservices

Chéquier - Cartes (Express, Bleue, Visa, Premier) - Libre-Epargne

L'EPARGNE

Livrets A et B - Epargne Populaire - Codevi - Epargne Logement

Epargne Entreprise

Les Placements

Les Bons - 8 SICAV - 4 FCP - Emprunts Ecureuil - Obligations

Les Crédits

Crédits Personnels - Prêts Immobiliers - Prêts Artisans.

Les Services

Eparvie - Change - Europ Assistance - Coffre

La Prévoyance

Perspectives Ecureuil - Assurindex - Assuretudes



CAISSE D'ÉPARGNE ECUREUIL

729, rue de la Croix Verte

Parc Euromédecine - 34083 MONTPELLIER

**MERCI A TOUS
LES ANNONCEURS**

**Réservez-leur vos achats, faites-leur
confiance, le meilleur accueil vous sera
toujours réservé.**



SALLE XX^e SIECLE

de 1914 à 1962 (I)

Le parcours de cette salle, à la différence des précédentes, ne suit pas seulement la chronologie : une présentation thématique se surimpose au déroulement du temps. Cette disposition avait été demandée par le général ROUYER chargé d'organiser la salle. Il fut convenu que les murs serviraient à la chronologie, les présentoirs à la thématique.

Le mur Nord (à gauche en rentrant) est consacré à l'année 1914. La plupart des tableaux proviennent du Musée de l'Armée à Paris. Dès l'entrée on remarque la tunique et le képi du chef de bataillon commandant en 1914 le dépôt du 81^e R.I. à Montpellier. C'est par hasard qu'un grand tableau de Georges SCOTT représente un épisode de la prise de Vermelles le 15 octobre 1914, dont les protagonistes furent les 281^e et 296^e d'infanterie de réserve, formés en Bas-Languedoc. Un grand panorama attire l'œil : il représente de façon imaginaire, en vue cavalière, les positions respectives des grandes unités lors de la bataille de la Marne. Parmi les objets exposés, on note une pièce de mitrailleuse modèle 1907 (malheureusement privée de son trépied et montée sur un un trépied modèle 1916). Le fanion d'une compagnie de mitrailleuses de brigade illustre la faible densité de ces armes au début du conflit. Pour la thématique, un premier présentoir rappelle les officiers généraux tués à la tête d'une unité d'infanterie pendant la Grande Guerre. Dans l'angle nord-est un second présentoir rassemble autour du thème des matériels de protection du fantassin, des défenses de tête, des masques à gaz et un rare masque pour guetteur à vision stroboscopique.

Le mur Est correspond à la période 1915 - 1916 - 1917. Il offre de nombreux tableaux témoignages contemporains du conflit, signés SCOTT, FRAISSE, DESVARREUX, MAHUT, SANTI, quelques affiches de guerre et un choix de fanions d'infanterie et de chasseurs à pied. Sur le panneau central et à son pied sont déployés des exemplaires des principaux matériels d'armement ayant été utilisés par le fantassin français ou son adversaire. Des fusils et mousquetons du système de 8 millimètres avec leurs baïonnettes et leurs

pendants Mauser, des révolvers et pistolets automatiques, des fusils-mitrailleurs Chauchat et MG 08 - 15 M17, des mitrailleuses Hotchkiss et MG 08 ainsi qu'une bombarde de circonstance.

Un présentoir est consacré au matériel sanitaire et au matériel de campement, un autre à l'outil individuel, aux grenades, aux armes de coup de main. Le troisième évoque les récompenses : décorations de 1914 - 1918, fourragères, fanions décorés. On y remarque un fragment du drapeau du 61^e R.I., la cravate du drapeau du 15^e R.I. la pique de celui du 35^e, des fanions du 415^e qui sont parmi les rares emblèmes d'infanterie métropolitaine décorés de la croix de guerre des T.O.E. Pour le souvenir des morts, une urne contenant des fragments d'ossements recueillis à Douaumont a été offerte en 1974 par les survivants du 2^e de Marche des Tirailleurs Algériens. Avec la partie gauche du mur sud - 1918 - se termine l'évocation de la Grande Guerre par des tableaux, des photographies et deux ensembles, l'un de fantassin en tenue de sortie bleu horizon portée de 1916 à 1935, l'autre de chef de bataillon d'infanterie en tenue de 1918. Le reste du mur est dédié à la période 1920 - 1939 et à la guerre de 1939 - 1940. Une carte montrant les garnisons d'infanterie en 1939 (pendant de celle de la salle XIX^e) voisine avec l'armement individuel de 8 mm et de 7,5. Au pied du mur s'étalent des spécimens de l'armement collectif : un mortier de 81, un de 60, une mitrailleuse de forteresse de 7,5, un lance-grenades de 50 m m. Un mannequin représente un chasseur alpin du 22^e B.C.A. en tenue de 1920 (à ses pieds un bât de mulet). Il voisine avec une jeannette portant une grande tenue de chef de bataillon du 95^e R.I. modèle 1935.

Dans l'angle des murs Sud et Ouest sont rappelées la campagne 1940 - 1945 et la Résistance. Sur le mur Sud, un pavillon allemand pris en 1945 par le 7^e R.T.A. sert de fond à une exposition d'armes d'infanterie utilisées par les maquis, qui se poursuit sur le sol. Sur une jeannette, une vareuse de la très éphémère tenue 1942 provient des maquis du Centre. Sur le mur Ouest, les armes américaines (également au sol) de 1942 - 1945, des photographies et dessins rappellent les campagnes d'après

1940, ainsi qu'un mannequin d'officier d'infanterie en tenue de combat U.S. et une tenue de transition (1945 - 1946) de capitaine d'infanterie sur jeannette.

En avant du mur Sud, entre ce mur et la vitrine centrale, sept présentoirs offrent des documents divers rangés par thèmes. L'un est destiné à rappeler les chars de combat, qui firent partie de l'infanterie entre 1920 et 1942, ainsi que les chasseurs à pied (évocation rapide puisque cette subdivision d'arme a son propre musée à Vincennes). Sur jeannette une vareuse bleu horizon de lieutenant-colonel du 505^e Régiment de chars de combat renforce l'évocation. Un autre présentoir offre des spécimens d'objets d'équipement courant du fantassin entre 1893 et 1939. Un troisième présente d'une part des règlements et des insignes de spécialité ou de classement et d'autre part rappelle les unités d'infanterie de forteresse (2). Un présentoir est occupé par les diverses munitions d'infanterie depuis 1886 et les objets d'équipement de la période 1946 - 1962. Un autre rappelle les fantassins du Corps Expéditionnaire Français en Italie avec, en particulier, la plaque d'identité du capitaine CAMUS, du 4^e R.T.T., tué en Italie et le fanion de la section d'éclaireurs du III/6^e R.T.M. taché du sang des combattants du Haut du Faing. Sur eux veille un mannequin de parachutiste SAS. Le dernier présentoir renferme les souvenirs du général de brigade Jean LAMBERTI et jalonnent une carrière de fantassin exemplaire.

Le mur Ouest, sous le titre général : « 1945 - 1962 Les Théâtres d'Opérations Extérieures » commence à gauche par l'Indochine. Au mur des armes britanniques et celles des parachutistes français, des photographies, le pavillon du poste de Loung Phaï tenu par le 1/8^e R.T.M. et sauvé en novembre 1949, un plan d'Hanoï, celui de Dien Bien Phu et l'affiche de Paul COLIN « DIEN BIEN PHU », au pied, sur le sol, un canon de 57 sans recul et une A.A.

52. Un mannequin porte la tenue de sortie d'été en short utilisée de 1948 à 1955. La partie droite est celle d'Algérie 1954 - 1962 avec des photographies, l'armement d'infanterie U.S. et français utilisé dans ce conflit et un fanion fellagha de la Mintaka 2 - Wilaya 2 - pris par le 22^e R.T.A. Un mannequin de soldat du 23^e R.I. en tenue de sortie d'hiver modèle 1946 rappelle l'armée de métropole, une djellaba sur jeannette, les groupes nomades. Sur le sol, un lance-roquettes de 73 mm et un canon sans recul de 75 mm. Un mannequin de chasseur du 24^e G.C. en tenue de sortie 1961 fait pendant au soldat du 23^e R.I.

L'extrême droite du mur porte des fanions et trois modèles de fusil semi-automatique français. Un mannequin montre un chasseur alpin en tenue camouflée d'hiver avec skis et son sac de montagne.

Au centre de la salle, la vitrine offre au regard dix mannequins reconstituant les uniformes suivants le général MARQUET, tué à l'ennemi le 16 septembre 1914, grande tenue, le caporal PEUGEOT, du 44^e R.I., premier tué de la Grande Guerre, tenue de campagne, un colonel d'infanterie, tenue de campagne 1914, un soldat en tenue de combat 1916 - 1918, un lieutenant du 81^e R.I. en tenue de prise d'armes 1920 - 1935, un sergent d'infanterie en tenue de campagne 1939, un sergent du 6^e R.T.M., C.E.F. d'Italie, en tenue de combat d'été 1944, un lieutenant en tenue de brousse Extrême Orient 1950 - 1954, un soldat d'infanterie en tenue de combat, Algérie 1955 - 1960, un parachutiste en tenue de saut 1959.

Pour conclure, indiquons que les murs de la salle, les présentoirs et la vitrine exposent quarante-quatre fanions de 1914 à 1962.

Colonel (ER) P. CARLES

(1) A la création du musée, en 1972, il avait été décidé que l'évocation de l'infanterie française s'arrêterait à la fin de la guerre d'Algérie.

(2) En particulier des fanions des 69^e, 148^e, 155^e et 156^e régiments d'infanterie de forteresse.



mur Nord



angle Est-Sud



mur Est



angle Sud - Ouest



mur Ouest



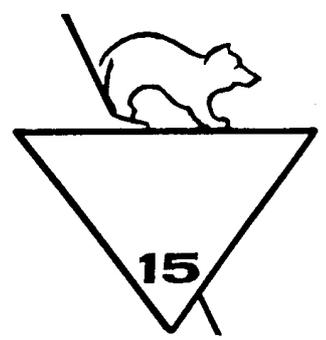
vitrine centrale

sergent 1939



vitrine centrale

REGIMENTS DISSOUS



Le 15^e Régiment d'Infanterie Alpine (1939 - 1940) - 2^e partie

Vers l'Alsace

L'Italie restant neutre, notre Division va être, au début d'octobre, dirigée vers d'autres cieux et dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, le régiment s'embarquera (une partie à Veynes, une partie à Aspres sur Buech, les éléments autos à Gap) pour une destination inconnue.

2 octobre 1939 : Par Livron, Besançon, le train nous conduit dans la région de Montbéliard où le régiment va stationner quelques jours. Débarquement à Montbéliard et Vaujeaucourt état-major et éléments régimentaires, 1^{er} bataillon à Mandeur et Courcelles 3^e bataillon à Mathay. Le régiment restera dans ces cantonnements jusqu'au regroupement de la division.

8 octobre 1939 : Mouvement vers la Haute Alsace le long de la frontière suisse. Etapes : Valentigney - Beaucourt état-major et éléments régimentaires ; Valentigney - Saint-Dizier 1^{er} bataillon ; Mandeuers et Courcelles - Montbouton 2^e bataillon ; Mathay - Vandoncourt 3^e bataillon.

9 octobre 1939 : Repos

10 octobre 1939 : Etapes : Beaucourt - Delle état-major et éléments régimentaires ; Saint-Dizier - Florimont 1^{er} bataillon ; Montbouton - Faverois 2^e bataillon ; Vandoncourt - Delle 3^e bataillon.

11 octobre 1939 : Etapes : Delle - Pfetterhouse éléments régimentaires et 3^e bataillon. Le 2^e bataillon va de Faverois à Moos. Le 1^{er} bataillon de Florimont à Moernach. Nous voici en Alsace.

12 octobre 1939 : Etape Pfetterhouse - Bisel pour l'état-major, les éléments régimentaires et le 3^e bataillon. La division doit s'installer à Pfetterhouse. Le reste du régiment reste en place.

15 octobre 1939 : Etapes : Bisel - Riespach état-major, compagnie de commandement et compagnie hors rang ; Moernach - Roppentzwiller 1^{er} bataillon et compagnie régimentaire d'engins ; Moas - Feldbach 2^e bataillon ; Bisel - Waldighoffen 3^e bataillon. Le régiment a relevé le 60^e R.I. Il fait partie du 13^e corps d'armée (général Miserey) et de la VIII^e armée (général Garchery). Le P.C. de la 31^e D.I. est transporté à Ferrette.

En Alsace

Le régiment poursuit son instruction, tir, manœuvres, et effectue des travaux de défense en collaboration avec le Génie : fossés antichars, abbatés etc., blockaus.

26 octobre 1939 : Nouveau déplacement. Etat-major, Compagnie de commandement et CHR de Riespach à Bouxwiller ; 2^e bataillon de Feldbach à Oltingue ; 1^{er} bataillon de Roppentzwiller à Fislis moins la CA1 qui va à Ferrette (compagnie de garde du PC de la division) ; 3^e bataillon de Waldighoffen à Werenhouse la CRE va à Ferrette puis à Saint-Blaise.

11 novembre 1939 : Alerte. Les jours suivants : manœuvres, exercices. Pendant la permission du colonel Delahaye le régiment sera commandé par le commandant Cochet.

23 novembre 1939 : Nouveau regroupement des unités de la D.I. : E.M. et éléments régimentaires y compris CRE, rejoignent le 2^e bataillon à Oltingue. Le 1^{er} bataillon va de Fislis à Bouxwiller (1^{re} C^{ie} à Luppach). Le 3^e bataillon va à Fislis. La 31^e D.I. va rester dans cette région jusqu'à fin février 1940. Elle devait pénétrer en Suisse ainsi que la 23^e D.I. en cas d'attaque allemande par la Suisse. Les AP sur le Rhin devant Bâle sont tenus par le 220^e R.I. et les Chasseurs Pyrénéens. Depuis le départ d'Albi, l'encadrement a été un peu modifié. Le commandement ayant demandé des officiers d'active pour l'instruction, le colonel doit désigner : le commandant Barrin (commandant du 1^{er} bataillon), les capitaines Vianes et Frayssinet, le sous-lieutenant Rumeau, l'aspirant Louchet. Le capitaine Laurie puis le commandant Bonnavaes prendront le commandement du 1^{er} bataillon.

Janvier 1940 : Le capitaine Nandin remplace le commandant Bonnavaes pendant 8 jours. Finalement le capitaine Laurie reprend le commandement du 1^{er} bataillon jusqu'au 9 juin 1940 date de sa blessure. Pendant le séjour en Alsace, les officiers suivent différents stages : ski au Markstein (lieutenant Massol), topographie à Oltingue, renseignements à Montbéliard (capitaine Saulière et lieutenant Bras), tir au Valdahon.

Le 25 janvier 1940, le régiment a un nouveau colonel : le colonel breveté Favatier remplace le colonel Delahaye.

Dès le 19 février 1940, les ordres de départ se précisent : la division va prendre son tour aux avant postes en Lorraine. Le détachement précurseur quitte Olingue le 19 février tandis que les divers éléments s'embarquent à Seppois et débarquent à partir du 23 février dans la région de Sarrebourg.

Aux avant postes.

Le régiment débarque à partir du 23 février à la gare de Brouviller (éléments à pied) et à Sarrebourg (véhicules).

Après débarquement, il stationne ainsi : PC du R.I.A. et éléments régimentaires, C^{ie} de Cdt et CHR : Zilling ; 1^{er} bataillon : Fleisheim, CA1 à Herange ; 2^e bataillon : Mittelbronn et Visberg (6^e et 7^e C^{ies}) ; 3^e bataillon : Xinterbourg (9^e C^{ie} à Zilling) ; CRE à Boursched - chemins enneigés - barrières de dégel. Dès le 26, le régiment est en place. La D.I. doit relever la 27^e D.A. dans le secteur nord de Bitche. Le régiment va se déplacer à pied. Le 26 janvier le 2^e bataillon (cdt Teissiere) fait l'étape Mittelbronn - Bettviller. Le 27, Bettviller - Butten. Le 28 Butten - La Fromuhl (route de Rorbach à Bitche) d'où les éléments gagneront dans la nuit du 29 février au 1^{er} mars, le quartier de Volmunster où ils relèveront le III/140^e R.I.

Le 1^{er} bataillon se déplacera sur le même axe ; étapes : Hérange - Fleisheim - Bettviller. Le 27 février : Bettviller - Butten. 28 : Butten - La Fromuhl. Le 29, il s'installe en troupe d'intervalles sur la ligne Maginot, secteur Halbach - Oelberg - Kapellenof, pendant le séjour du 2^e bataillon aux avant postes qu'il relèvera tous les six jours. Le 2^e bataillon prenant alors sa place. Le 3^e bataillon est à Bettviller le 28 février, le 29 à Butten et le 1^{er} mars à Mottviller - Le Legeret. Il sera renvoyé dans le secteur de la Horn et alternera avec le III/81^e et le GRD 23 et ne montera aux AP que le 23 mars. Les éléments régimentaires : après étape à Bettviller le 28 février, à Rahling le 29, s'installent le 1^{er} mars à Siersthal en arrière de la ligne Maginot. Le régiment fait partie de la V^e armée général Bouret, VIII^e CA général Frère. PC de la division : Diemeringen. Les avant postes sont commandés par le colonel Ris, commandant l'ID 31 qui s'installe à Hotviller.

Quartier de volmunster.

Le front occupé par le II/15^e est de 4,5 kilomètres environ, liaison à droite (Est) avec le 96^e R.I.A. qui tient le quartier d'Eschviller, à gauche avec la 4^e division coloniale - 4^e Régiment d'Infanterie Coloniale. Le quartier forme une série de croupes arrondies d'altitude semblable 321 - 323 - 321 avec quelques bois et dominé au nord ouest par la côte 370, promontoire occupé par les allemands juste sur la frontière, d'où ils peuvent voir les mouvements du secteur et dominant notamment la route Volmunster - Ormersviller à partir du bois de Bourbeuch. Le quartier est divisé en 3 sous quartiers comprenant une ligne de surveillance : petits postes encerclés, séparés par de larges intervalles non battus et une ligne de recueil à 2 kilomètres en arrière que nous devons organiser. En outre, en avant de la ligne de surveillance, une série de petits postes, occupés de jour seulement sur la crête de la frontière (321 - 322 - 323), constitue une ligne à «sonnettes». Les organisations trouvées sont pratiquement inexistantes : peu de fils de fer, pas de tranchée. Or l'activité de l'ennemi, ralentie par l'hiver, va se manifester. Dégel et fonte des dernières neiges, aussi le 15^e R.I.A. devra faire un gros effort pour être en mesure de résister aux coups de mains ennemis de l'Ouest à l'Est.

Sous quartier d'Ormersviller - 7^e C^{ie} : capitaine Massol - 1 section au PA 314 lieutenant Dours et segent-chef Qaurat ; 1 section et PC de la C^{ie} Maison Forte à Ormersviller sous-lieutenant Toulze ; 2 sections bois du Bourbeuch lieutenant Averous et adjudant Fabre.

Le groupe de mortiers du bataillon est au calvaire du Bourbeuch, sonnettes pour 321 -322 (un groupe de combat).

Sous quartier du Saengenber - 6^e C^{ie} : capitaine Nicolas - 2 sections lieutenant Gayan lieutenant Roux. L'observatoire du régiment s'installe au Saengenber, côte 324, sous-lieutenant Canuront.

Sous quartier du Zitterwald - 5^e C^{ie} : capitaine Cluzan - 1 section au Moulin d'Eschviller lieutenant Gauthier ; 2 sections au Zitterwald lieutenant Fabre et adjudant André.

Ligne de recueil : Weiskirch

2 sections de la 6^e C^{ie}, bureau des compagnies, dépôt du matériel - lieutenant Marty et adjudant Fauvel. Une partie de la CRE s'y installera pendant quelques temps avant de rejoindre les avant postes fortifiés dans la région de Legeret.

PC du quartier :

Commandant Teissere, officier de renseignements capitaine Sauliere et commandant CA lieutenant Bribes à Volmunster (presbytère) puis maison sur la route de Weiskirch -1^{re} section de la 5^e C^{ie} sous-lieutenant Thibaut - section moto sous-lieutenant Mary. Le bataillon est appuyé par le 1^{er} groupe du 56^e RAM (CDT Picherol) que relèvera le 320^e RAL, officier de liaison lieutenant Lejeune. Durant le 1^{er} séjour du bataillon en ligne du 1^{er} au 10 mars, sont à noter, en plus de bombardements des divers PA, des attaques de nuit par les patrouilles ennemies à Ormersviller notamment, attaques repoussées. Nos groupes francs (ex sections d'éclaireurs-skieurs) commandés par les lieutenants Servat, Thuries et Blanc, aidés au début par les G.F. de forteresse (sous-lieutenant Renoux et capitaine de saint Fargeux), effectuent des patrouilles.

Principaux événements.

1^{er} mars : Relève effectuée normalement. Le matin, bombardement des sonnettes 321 - 322. Bombardement qui reprend l'après-midi lors d'une reconnaissance du groupe franc de forteresse avec l'officier renseignements, pas de dégâts.

Nuit du 1^{er} au 2 mars : Accrochage à Ormersviller, poste du cimetière 1 blessé (soldat Italiano de la 7^e C^{ie}).

3 mars : Dans la nuit nouvel accrochage de patrouilles - alerte aux sonnettes - échange d'artillerie.

8 mars : Première affaire importante.

Au petit jour, la section du lieutenant Gayan qui doit installer un groupe à la sonnette 322, tombe dans une embuscade -3 tués (sergent-chef Laplace, soldats Roux et Bertrand) - 2 blessés. Intervention de l'artillerie. L'ennemi abandonne la position et, favorisé par le terrain, rejoint ses lignes. Les nuits suivantes, les harcèlements continuent. 1 blessé à Ormersviller, quelques blessés au Zitterwald. Le lieutenant Dumas et le sous-lieutenant Carbonneil, venant du CI 15, sont affectés à la 6^e C^{ie}. Le 20 mars, le lieutenant Rouge à la CA1.

Pendant ce temps, nos groupes francs effectuent des sorties toutes les nuits. Le capitaine Nicolas, malade, quitte le régiment le 9 mars. Le lieutenant Gayan prend le commandement de la 6^e C^{ie}. Dans la nuit du 10 au 11 mars, le 1^{er} bataillon (capitaine Laurie) relève le 2^e bataillon.

La 3^e C^{ie} (capitaine Monnet, lieutenant Dubois et sous-lieutenant Rumeau) occupe le quartier de Ormersviller. La 2^e C^{ie} (capitaine Itord, lieutenant Bonneau et Robert) relève la 6^e C^{ie} au Saengenberg.

La CA1 (capitaine Andres, lieutenant Azema, sous-lieutenant Siry) s'installe au PC à Volmunster ou l'officier de renseignements assure la permanence du secteur.

les alertes continuent la nuit, à Ormersviller et au Saengenberg ; nuit du 12 au 13 et du 16 au 17 mars plusieurs bombardements à Ormersviller, au Bourbeuch, au Zitterwald et au Saengenberg (observatoire) - pas de dégâts.

17 mars : Dimanche des rameaux.

Au petit jour l'observatoire signale que l'ennemi occupe en force la crête des sonnettes, l'artillerie donne pour déloger l'ennemi, le capitaine Laurie décide de faire attaquer la position ennemie par les sections d'éclaireurs skieurs des lieutenants Servat et sous-lieutenant Thuries. Elles débouchent du calvaire du Bourbeuch sous la protection du tir de mortiers et du groupe mitrailleuses et gravissent la pente vers 322 ; l'artillerie ennemie tire et le sous-lieutenant Thuries est mortellement blessé par éclat d'obus et balles de mitraillettes, le sergent-chef Pomies le remplace. La sonnette 322 est conquise, les éléments ennemis se replient dans le ravin de l'Auerbach, la section Servat s'avance vers 323 et capture un prisonnier mais est accueillie par un feu nourri d'armes automatiques, le soldat Paille est tué et le lieutenant Servat blessé de plusieurs balles au bras et à l'épaule. L'ennemi se replie et la crête des sonnettes reste entre nos mains. Le lieutenant Servat, transporté à l'hôpital de Saint-Louis-les-Bitche, succombera à ses blessures le soir même. Noter la belle attitude des groupes francs : adjudant Picamules, Raffin, Pomarede etc. Le soir bombardement au Zitterwald : 3 morts et 2 blessés à la première compagnie. A la suite de cette affaire, les groupes francs sont remaniés, le lieutenant Blanc commande le GF du I/15, le sous-lieutenant Carbonneil celui du II/15, le sous-lieutenant Silvy celui du III/15. Dans la nuit du 20 au 21 mars, le 2^e bataillon relève le 1^{er} bataillon.

24 mars : Jour de Pâques vers midi : bombardement du Saengenberg. Vers 16 heures un avion français, poursuivi par six avions allemands, s'abat en flammes dans le nomans land entre nos lignes et les lignes ennemies, mais beaucoup plus près des lignes allemandes. Immédiatement, le capitaine Massol, le sergent-chef Casanova et quelques hommes sortent d'Ormersviller et malgré l'opposition de l'ennemi arrivent à ramener dans nos lignes le pilote (adjudant-chef Petit) grièvement blessé ; il déclare que ses compagnons sont morts carbonisés. Vers 19 heures, le capitaine Massol signale qu'il aperçoit une forme près de l'avion. Il repart avec Casanova et une patrouille. Ils ramènent à Ormersviller le sergent mitrailleur Dumas grièvement blessé (évacué, il mourra dans la nuit). Au début de la nuit, le GF Silvy va tenter de ramener le corps de l'observateur. Guidé par Casanova, il parvient à l'avion, mais le corps est tellement carbonisé qu'ils ne peuvent rien ramener. Rentré à Ormersviller, Silvy reçoit l'ordre de retourner à l'avion, mais se heurte à une forte patrouille ennemie qui interdit toute approche. Duel d'artillerie, décrochage difficile - pas de victimes. L'épave de l'avion sera le lieu de plusieurs accrochages jusqu'au jour où un homme du 1^{er} bataillon 3^e C^{ie}, descendant en plein jour de 321, sera assez heureux pour ramener quelques restes de l'observateur et sa plaque d'identité. Il s'agit du sous-lieutenant Brugerolles Elie. Le lendemain le général Bouscat, commandant l'aviation de l'armée, vient à Ormesviller féliciter sur place le capitaine Massol et ses hommes. La famille du sous-lieutenant Brugerolles écrira plus tard une émouvante lettre de remerciements au colonel.

27 mars : Dans la nuit du 26 au 27, au cours d'une patrouille en avant de la crête des sonnettes, dans le ravin d'Auerbach la section du lieutenant Blanc est accrochée. Le lieutenant Blanc est blessé à l'aîne et le soldat Laurent tué. Le lieutenant est ramené à Volmunster mais le corps de Laurent est resté sur le terrain. Au petit jour, la section du sergent Mazel et celle du lieutenant Roux de la 6^e C^{ie} vont tenter de ramener le corps. Vus de 370, l'artillerie ennemie les prend à partie et malgré ce violent bombardement (quelques hommes commotionnés) ils réussissent. Bombardement du Zitterwald - 1 tué, 2 blessés.

28 mars : Embuscades à Volmunster. Le lieutenant Nau remplace le lieutenant Blanc à la tête du GF du 1^{er} bataillon.

29 mars : Attaque ennemie sur 314, artillerie, engagement charges de dynamite. 314 est isolé (lieutenant Dours), le soldat Deilles est tué. Tirs d'artillerie. Lorsque la liaison est rétablie, on constate que le poste a tenu et que des morts ennemis restent devant les barbelés. Deux seront ramenés dans nos lignes et identifiés.

Dans la nuit du 30 au 31 mars, le 1^{er} bataillon relève le 2^e. Rien d'important à signaler. Le lieutenant Bonneau remplace le capitaine Monnet.

Nuit du 9 au 10 avril : Le 2^e bataillon remonte en ligne pour un troisième séjour. Alerte à Ormersviller, bombardement de 314.

Nuit du 12 au 13 avril : La division voisine (63^e R.I.) va faire un coup de main sur 370. Le bataillon n'y prend pas part, mais le commandant Teisseire envoie le GF du sous-lieutenant Carbonneil à 321, à toutes fins utiles. 370 étant fortement fortifié, ce qui avait été signalé tous les jours par l'officier de renseignements du R.I., mais le commandement n'y voyait qu'un observatoire, le 63^e, pris à partie par l'artillerie de gros calibre, ne peut atteindre et se maintenir à 370. Seuls 2 officiers et un sous-officier du 63^e R.I. réussissent à dévaler les pentes de 370 et sont recueillis ainsi qu'un allemand blessé et prisonnier par la section Carbonneil au moment où il se dirigeait vers les lignes ennemies.

14 avril : Violent bombardement de Selven, Ormersviller et Bourveuch. Attaque sur Selven (ouest d'Ormersviller).

15 avril : Nouveau bombardement d'Ormersviller par artillerie de gros calibre, liaisons coupées. L'ennemi est repoussé et laisse des morts dans nos lignes. Bombardement de 314 - 1 blessé.

Du 15 au 19 avril : Les bombardements des PA continuent.

Nuit du 19 au 20 avril : Relève du 2^e bataillon par le 1^{er}, bombardement du Saengenberg.

26 et 27 avril : Bombardement du Zitterwald.

27 et 28 avril : Attaque de Selven.

Nuit du 29 au 30 avril : Relève du 1^{er} bataillon par le 2^e bataillon dont c'est le quatrième séjour. Bombardement des PA, l'observatoire est démoli dans la nuit du 1^{er} au 2 mai, les abris de 321 sautent. Alerte à Volmunster, attaque d'Ormersviller dans la nuit du 3 au 4 mai. Mort du sergent Barbier, neveu du colonel Delahaye, le 30 avril.

4 mai : Bombardement du Zitterwald, des morts.

Nuit du 9 au 10 mai : Relève du 2^e bataillon par le 1^{er}

Du 10 au 23 mai : Le 10 mai au matin attaque des Allemands sur la Hollande et la Belgique. Nous avons entendu des passages d'avions. Le PC du bataillon reçoit l'ordre de se replier sur Weiskirch, les groupes francs resteront encore à Volmunster.

12 mai : Pentecôte. Violente canonade dès 4 heures du matin. L'attaque allemande se déclenche sur notre droite, sur le 96^e et sur la 1^{re} Cie, au Zitterwald. Notre artillerie répond, mais le 96^e est enfoncé et l'ennemi occupe le Grossenwald ainsi que le Kleinbirek. Le Zitterwald tiend mais le capitaine Tournier reçoit l'ordre de se replier sur la ligne Moulin d'Eschwiller. Malgré la pression de l'ennemi, le repli s'effectue en bon ordre et sans pertes.

13 mai : Les groupes francs essaient de rétablir la liaison à droite. Ils occupent Eschwiller. Bombardements ennemis par canons et aviation toute la journée.

14 mai : Bombardement sur Bourbeuch - 6 blessés.

17 mai : Ordre est donné d'évacuer les avant postes et de s'établir sur la ligne de recueil après destruction des postes et casemates par le génie. L'évacuation s'effectue en bon ordre et l'ennemi bombarde constamment nos positions inachevées.

18 mai : Bombardement du Koepfschen (PA 22) 1 tué, 8 blessés de la 2^e C^{ie} et 2 blessés de la CA1.

19 mai : Au soir le 2^e bataillon remonte en première ligne. PC ferme Nassenvald, l'ennemi occupe alors le Saengenberg et Volmunster. Les harcèlements continuent et dans la nuit du 22 au 23 mai, le bataillon se replie suivant les ordres donnés sur les avant postes fortifiés. Le 1^{er} bataillon comptant 40 jours de 1^{re} ligne et le 2^e bataillon 43 jours. Le 3^e bataillon engagé dans le secteur de la Horn a, lui aussi, eu à subir des bombardements, mais n'a pas eu beaucoup de pertes. Il se trouvera finalement dans la région du Legeret sur la ligne des AP fortifiés.

Mutations : Le chef de bataillon Dubu sera affecté au régiment en remplacement du commandant Bonnages, comme chef de l'Etat-Major, il ne restera que quelques jours et sera remplacé par le chef de bataillon Giaubert du 140^e R.I.

Bilan : 2 officiers tués, 1 blessé, une vingtaine d'hommes tués, une cinquantaine de blessés. Ordre du jour du général Frère concrétisant la belle attitude du 15^e R.I.A. pendant cette période.

Déplacements du 24 au 30 mai.

24 mai : Le PC du R.I. s'installe dans les bois de Guisberg au sud de ce petit hameau, côte 340. Le 1^{er} bataillon et le 2^e organisent la défense des bois du Grossling, sur de Rohrbach, tandis que le 3^e bataillon remonte vers Petit Rederching

25 au 27 mai : Séjour sur place. Nous subissons les bombardements. Le général Vauthier prend le commandement de la division en remplacement du général Ihleer appelé au commandement du 9^e corps d'armée.

27 mai : Le régiment, qui est en réserve d'armée, reçoit l'ordre de s'embarquer à la gare d'Ingwiller pour une destination inconnue. Etape de plus de 25 kilomètres par Enghienberg - Lemberg - Goetzenbruck - Wimeau - Ingwiller. Les diverses colonnes quitteront Ingwiller à partir du 28. La division suivra. La section moto du lieutenant Marty et les éléments automobiles auront mouvement par la route.

29 au 30 mai : Voyage en chemin de fer. Nous contournons Paris par le sud et débarquons le 30 mai 1940 vers 16 heures en gare de Gancourt Saint-Etienne au nord de Gournay-en-Bray. Etape dans la nuit par Saint-Quentin-les-Prés - Becourt - Belle - Fontaine - Wambes - Hanvoile.

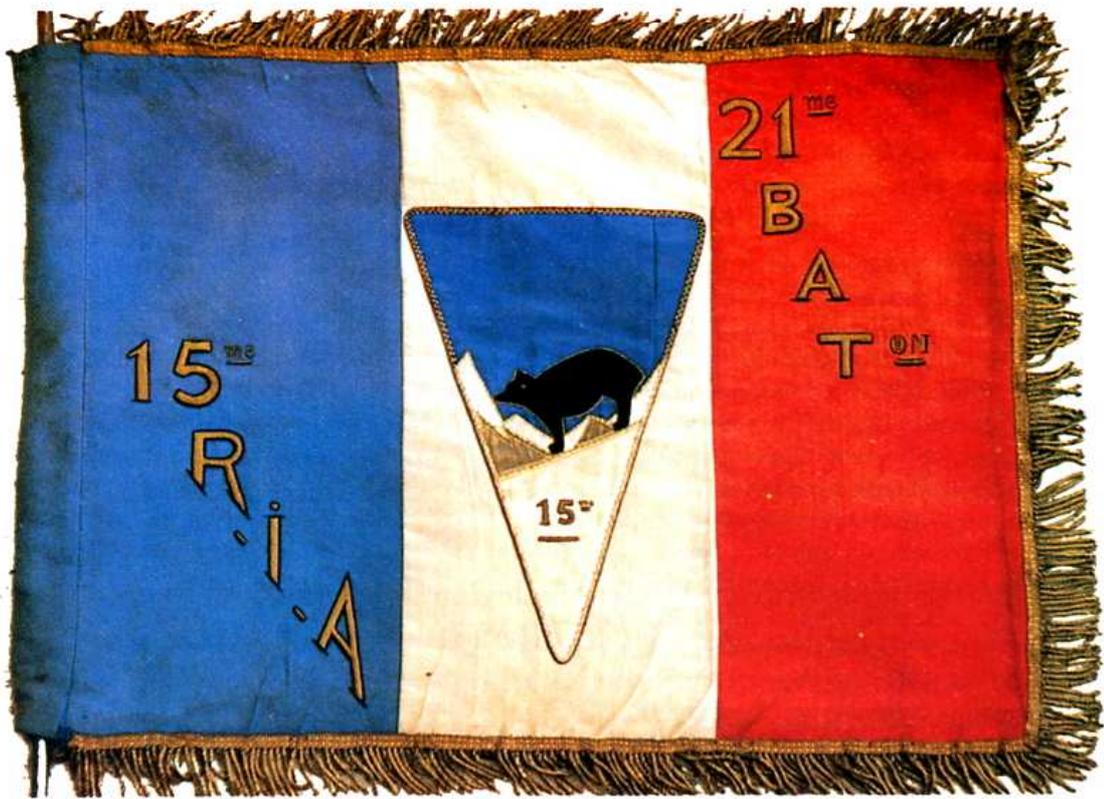
à suivre

●Adjudant-chef DEGHIN

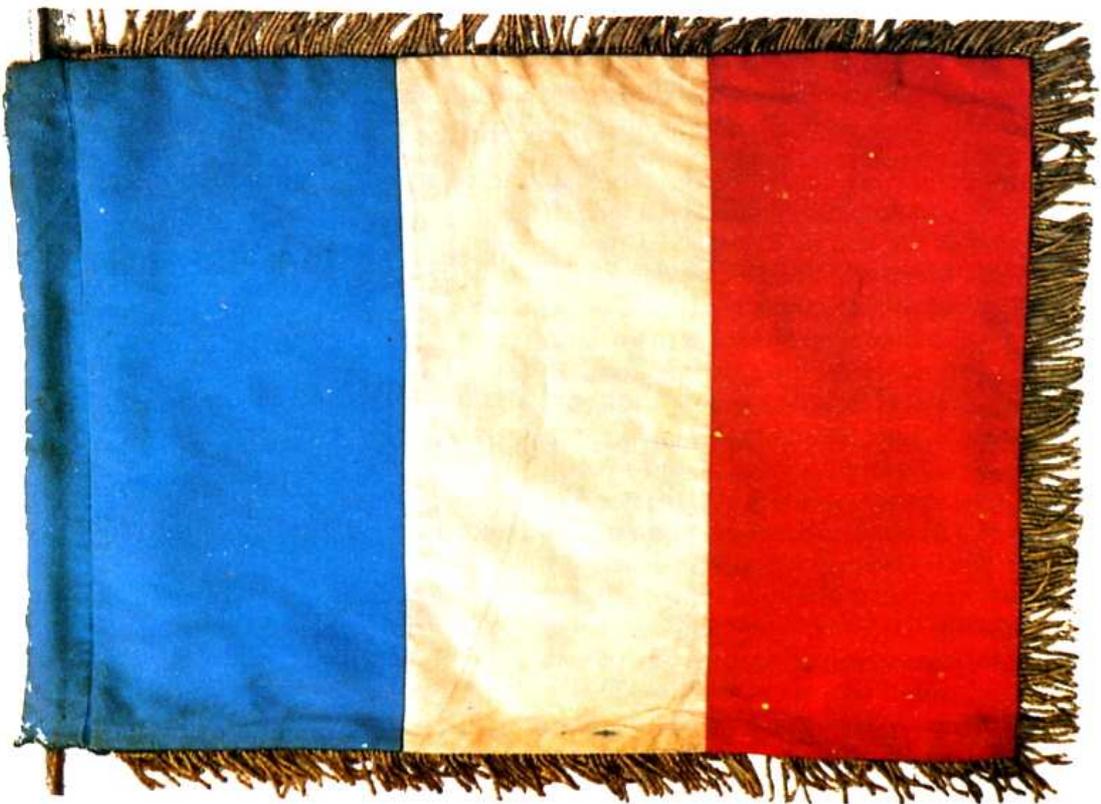


Collection Musée de l'Infanterie

FANION DU 21^e BATAILLON DU 15^e R.I.A.



AVERS

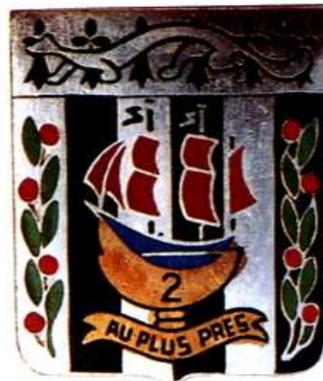


REVERS

Le fanion du 21^e bataillon du 15^e R.I.A. n'a pas été homologué

L'INSIGNE

du 2^e Régiment d'Infanterie



Créé en 1776 sous le nom de Provence, le 2^e R.I. devient Régiment de la Reine en 1814. Dissous en 1920, ses traditions sont gardées par le 41^e R.I. Il est recréé en 1939 et dissous en 1940. Recréé en 1944, il est à nouveau dissous en 1945. Recréé une nouvelle fois en 1956, il participe aux opérations de maintien de l'ordre en Algérie jusqu'en 1962, date à laquelle il est dissous. C'est maintenant un R.I. Divisionnaire.

Son insigne date de 1944 - 45. La description héraldique en a été donnée en 1956 - 57 au moment de son homologation (G. 427). Elle en est la suivante : « Ecu français moderne palé d'argent et de sable au chef d'hermine chargé de l'animal de même nom, passant. En cœur, vaisseau d'azur, équipé de gueules, flottant sur une onde d'or chargée du chiffre 2 de sable, surmontant un listel d'or à la devise « au plus près » en capitales de sable, accompagné de fleurs d'orangers au naturel ».

Le premier tirage de cet insigne date donc de 44 - 45 : c'est un Arthus Bertrand à la nef d'or et sans le chiffre 2. Insigne non homologué.

En 56 - 57, le 2^e R.I. est recréé pour l'Algérie. La maison Drago réalise son insigne (nef d'argent et chiffre 2) cf. description héraldique supra. Homologuée G. 427.

Ces 2 modèles : A.B. (44 - 45) et Drago (56 à 62) sont en émaux traditionnels (grand feu).

En 1978, le régiment est recréé en R.I.D. La maison Drago réalise son insigne en émaux de synthèse : modèle avec nef d'or.

Essai

sur l'histoire des grades dans l'infanterie

(2^e Partie)

Avant d'aborder l'histoire des grades d'officier, il n'est pas inutile de rappeler quelques notions générales sur l'infanterie française qui éclairent certaines survivances dans cette histoire.

L'unité de base - et la seule unité - de l'infanterie a été très longtemps la compagnie, nom fort ancien qui désignait toute réunion de personnes, de compains ou copains, partageant le même pain, cum panis. Son effectif était fort variable. Une ordonnance du 24 avril 1448 fixa la compagnie provinciale de francs-archers à 4 ou 500 hommes d'où dérivait la véritable création de l'infanterie nationale par Louis XI, en 1479, la « bande » de 1 000 hommes. Le terme de bande finit par cohabiter avec celui d'enseigne, probablement parce qu'il y avait un certain type d'enseigne-drapeau (même s'il existait en plusieurs exemplaires) par groupe de 500 hommes environ. Codifiant un usage ancien, François 1^{er}, par le règlement du 3 juin 1543, décida que la bande ou enseigne aurait 500 hommes et qu'en chacune il y aurait un capitaine, un lieutenant et un porteur d'enseigne. Après les Guerres de religion, le terme de compagnie se substitua à ceux de bande ou d'enseigne en même temps que s'était répandue l'habitude de regrouper un nombre variable de compagnies en un régiment. Le « grand édit sur le militaire » signé par Louis XIII le 15 janvier 1629, ne parle plus que de la compagnie, qui aura 200 hommes.

Pendant plus d'un siècle, l'infanterie n'aura comme unités permanentes que des compagnies, de plus en plus faibles, jusqu'à 40 hommes. La compagnie est levée par un capitaine pour le compte du roi, ou d'un prince ou gentilhomme autorisés par le roi à former un régiment de plusieurs compagnies semblables. Il n'existe donc comme grades que ceux de capitaine, lieutenant et enseigne ; le commandant du régiment est soit son propriétaire, soit le plus ancien capitaine, avec le titre (ce n'est pas un grade) de mestre de camp.

Le bataillon est une formation de combat temporaire, comme le sera en 1958 l'état-major tactique. Il ne devient unité organique permanente que vers 1690. Jusqu'en 1774, ce bataillon peut-être unique au régiment et il est alors commandé par le mestre de camp ; si le régiment a plusieurs bataillons, les suivants sont commandés à titre temporaire par le plus ancien capitaine, appelé commandant de bataillon.

En somme, le système actuel du régiment d'infanterie, avec comme échelon immédiatement inférieur la compagnie, nous ramène à une formule des XVI^e et XVII^e siècles.

Le sous-lieutenant : Les débuts de ce grade, symbole de l'entrée dans le corps des officiers et, pour beaucoup, dans l'armée sont entourés d'imprécision. Non point



Gravure d'Abraham BOSSE
début du XVII^e siècle

qu'il y ait doute sur l'existence du troisième et plus bas en grade officier de la compagnie, qui double et aide le lieutenant sans avoir son rang. Mais parce que l'appellation de sous-lieutenant apparaît, disparaît, revient sans qu'on puisse préciser sa date de naissance ni son entité véritable. Peut-être a-t-elle désigné une variété administrative de l'enseigne, par exemple un enseigne non définitif, au grade valable pour la durée d'une campagne. Peut-être l'enseigne étant désigné par le roi désignait-il un enseigne dont la nomination était laissée au choix du chef de corps et dépourvu du brevet royal ?

Il existait, dans la compagnie un porteur d'enseigne qui était le moins gradé des officiers. Il est vraisemblable qu'à un certain moment il n'y a plus eu même un drapeau par compagnie, mais un aux seules compagnies qui ne risquaient pas d'être dissoutes à la fin d'une guerre (12). L'enseigne, n'ayant plus de drapeau à porter, faisait le service d'un lieutenant supplémentaire.

Le terme de sous-lieutenant, dont l'étymologie s'explique d'elle-même, est mentionné dans un ordre du roi du 26 janvier 1655, qui en attache un à chaque compagnie des gardes françaises (où il subsiste tout de même un enseigne, cas particulier aux gardes). Mais le grade de sous-lieutenant, ne figure pas dans des grades qui seront admis à l'Hôtel des Invalides selon l'ordonnance de 1664. C'est à partir de 1671 que les ordonnances font état d'un sous-lieutenant dans la compagnie d'infanterie. En 1674, le roi décida qu'à l'avenir le troisième officier de la compagnie serait un sous-lieutenant, à mettre en place à mesure qu'un enseigne disparaîtrait. La substitution n'était pas encore terminées en 1703, semble-t-il.

L'ordonnance du 1^{er} mars 1768, la première, fixe en détail les attributions du sous-lieutenant il participe au service de semaine concurremment avec le lieutenant, il est attaché à l'une des deux sections de la compagnie, celle que ne commande pas le lieutenant. Les choses avaient peu changé en 1958. Son ancienneté part de la signature de son brevet et il doit prêter serment dès qu'il arrive au corps, après quoi il est reçu sur le front de la compagnie. L'âge minimum pour obtenir le grade est de seize ans et il sera porté à dix-huit ans en 1832. C'est la même ordonnance qui précise que le sous-lieutenant doit obéir au lieutenant. Il y a un sous-lieutenant par compagnie jusqu'en 1776 ; au doublement de la compagnie, il est prévu un sous-lieutenant en premier et un en second, mais c'est manifestement pour ne pas licencier trop brusquement beaucoup d'officiers (13). En 1791, on revient à un seul sous-lieutenant. Faut-il rappeler que l'édit attribué à Ségur, à partir de 1781, exige du futur sous-lieutenant quatre degrés de noblesse ?

Mais on n'exige pas une culture générale étendue : beaucoup de sous-lieutenants d'infanterie savent à peine lire et écrire. Ce sont les lieutenants et les sous-lieutenants plus anciens qui se chargent de les former, sans mollesse. C'est peut-être au souvenir de ces adolescents incultes que l'on doit les plaisanteries traditionnelles sur la nullité du sous-lieutenant et les facéties qui les attendaient naguère à l'arrivée au régiment. On devient sous-lieutenant en passant par les cadets gentilhommes, ou par la nomination du roi qui alterne avec celle du chef de corps.

La moyenne d'âge est alors d'environ dix-huit ans. Après la nomination à l'élection sous la Révolution, Napoléon, en 1805, impose soit quatre ans de sous-officier, soit le passage par une école, sans qu'il y ait de proportion fixée (elle sera précisée en 1818 ; un tiers du rang, deux tiers des écoles). Ce système donne une moyenne d'âge de trente ans. Depuis, le double recrutement, qu'on appelle depuis peu direct ou indirect, est la règle. Quant à l'avancement, il se fait à l'ancienneté suivant les places vacantes du corps : lieutenant à cinq ans de grade est considéré comme une promotion bril-

lante jusqu'en 1870. La promotion automatique au bout de 2 ans n'est décidée qu'en 1924.

Le sous-lieutenant d'infanterie est essentiellement un officier du rang ; cependant, dès 1762, le porte-drapeau a le rang de ce grade, comme le porte-aigle à partir de 1808 et jusqu'en 1914. De même le quartier-maître adjoint au trésorier, de 1762 à 1776.



Collection Musée de l'Infanterie

**Sous-lieutenant d'Infanterie Légère 1822 - 1830
par ROUSSELOT**

Le lieutenant : L'étymologie du terme est locumtenens, tenant lieu. Dans l'infanterie, c'est le tenant lieu du capitaine en son absence et il est donc aussi ancien que lui dans la compagnie organisée. Il figure, en tout cas, dans les bandes de 500 hommes mises sur pied par Louis XI en 1469 et paraît n'avoir jamais cessé d'exister depuis. Même si en 1748, les lieutenants sont cassés et leur emploi confié à des capitaines en second, car ce n'est qu'un épisode passager.

Jusqu'en 1762, le rôle du lieutenant ne se distingue guère de celui du sous-lieutenant, mis à part le remplacement du capitaine absent, sauf sur un point : il semble qu'il soit apprécié surtout par son aptitude au recrutement (14). On le choisit alors, de préférence riche et les colonels laissent souvent les lieutenances vacantes « pour tâcher de trouver des sujets assez riches pour donner, en entrant au corps, une somme pour son bien... » écrit le comte de Clare, inspecteur pour 1757. Cette situation change en 1762, le roi se chargeant des recrues et les ordonnances précisent les fonctions du lieutenant qui doit s'occuper d'une section (la 2^e) et a l'obligation d'assister à l'instruction, en alternance avec le sous-lieutenant. Le décret du 12 août 1793 précise, article 17, que le lieutenant sera « chargé du commandement et du détail de la section à laquelle il est attaché... », la 1^{re}. En 1875, la compagnie passe à quatre sections et le lieutenant prend le commandement de la 1^{re} section, en même temps que du 1^{er} peloton de deux sections. Dans les troupes indigènes, les tirailleurs algériens surtout, il est prévu un lieutenant indigène par lieutenant français dans les compagnies : il commande la 2^e section.

A l'origine le lieutenant est recruté par le capitaine dans la société civile. Par la suite, mais guère avant 1662 (15), on le prend parmi les enseignes ou les sous-lieutenants, au choix des capitaines, avec des modalités déjà signalés à la note 14. Pour les sujets sans fortune personnelle le roi peut intervenir en nommant des lieutenants venus des sous-aides majors, sous-lieutenants placés à la disposition de l'état-major du régiment. Le nouveau lieutenant reçoit un brevet. Quant à l'avenir du lieutenant, tant que la compagnie s'achète, il ne peut espérer passer capitaine qu'à proportion de sa capacité financière. Mais dans quelque cas intéressants, le roi peut le nommer à la compagnie colonelle, avec une commission royale qui lui donne les prérogatives, mais non la solde, de capitaine. Pendant quelques temps, 1751 - 1776, les meilleurs élèves de l'École militaire, au prix d'une année d'études supplémentaires peuvent être pourvus directement d'une lieutenance. Quant aux officiers de grenadiers créés en 1666, dont les grades ne s'achètent pas, ils tirent leurs lieutenants des sous-lieutenants de grenadiers, officiers sortis du rang.

A partir de 1776, le lieutenant est tiré des sous-lieutenants à l'ancienneté du brevet. L'âge minimum est alors de 20 à 25 ans, l'âge maximum pouvant atteindre 50 ans. En 1792, 55% des lieutenants ont moins de 30 ans, 20% plus de 40 ans. Depuis 1762, pour ceux qui n'ont aucun espoir de pouvoir acheter une compagnie ni l'âge de passer un jour capitaine, on prévoit l'emploi de trésorier rebaptisé en 1764, quartier-maître. Un lieutenant par bataillon peut aussi devenir aide-major ce qui comporte une commission de capitaine. Lorsque le trésorier devient capitaine, en 1842, on crée un lieutenant adjoint au trésorier, appelé plus tard officier des détails. Quand, en 1791, est créé l'adjudant-major, cette fonction peut-être donnée à un capitaine ou à un lieutenant ancien : c'est une quasi-assurance de l'épaulette de capitaine.

Cette différenciation des fonctions du lieutenant, motivée d'abord par les mauvaises perspectives d'avenir, prélude à celle qui découle de la nécessité de confier à



Collection Musée de l'Infanterie

Lieutenant du 3^e Zouaves grande tenue
1935 - 1942

un officier encore jeune en âge, mais d'une autorité suffisante, des postes autres que ceux de la compagnie. Par exemple l'instruction du tir, la direction des pelotons d'élèves gradés ou d'élèves spécialistes, le commandement de sections un peu particulières : éclaireurs-skieurs, mitrailleuses (dans leurs débuts), éclaireurs motocyclistes, canons antichar, etc... Après 1918, chef de section étant devenu une fonction ouverte à plusieurs catégories de grades, le lieutenant, tout en conservant la 1^{re} section est initié au commandement de la compagnie et on lui fait effectuer des stages dans les postes de son grade, dans les pelotons, auprès de l'officier des détails et aussi dans les innombrables centres de perfectionnement qui fleurissent après 1920, y compris dans l'aviation, comme observateur.

La tendance à munir le lieutenant de plus en plus de cordes à son arc s'accroît dans l'infanterie, au rythme de l'utilisation de matériels de plus en plus divers et complexes et aussi sous l'influence des campagnes outre-

mer. Le lieutenant commandant une compagnie, non pas en l'absence de son capitaine, mais à titre permanent fait partie de l'histoire de la guerre d'Indochine. L'administration veille à faire triompher la loi en disposant que cette expérience ne compte pas comme temps de commandement réglementaire. Sage disposition qui permet au lieutenant devenu capitaine de commander enfin dans les règles sa deuxième, mais parfois troisième ou quatrième compagnie. Entre 1925 et 1939, un lieutenant ne passe guère avant sept ou huit ans de grade ; entre 1945 et 1975, il attend de cinq à huit ans selon ses mérites. Par les récentes dispositions de 1975, l'avancement du lieutenant est désormais réglé par la seule ancienneté (16), autant dire qu'il est automatique à quatre ans de grade : le grade devient une sorte de brève transition, à l'opposé du séjour lassant à la longue, mais formateur des temps précédents.

Entrepreneur de guerre dès l'origine et surtout au XVI^e siècle, le capitaine est chargé de recruter sa compagnie, au début à ses frais, ultérieurement avec le soutien financier du roi, d'où une tentation de ne pas perdre d'argent, et si possible d'en gagner, et une réaction, corrélative du gouvernement (18) il est propriétaire de ses hommes et de leurs armes et les revend quand, il quitte sa charge, jusqu'en 1654 sans intervention du roi. En 1661, Louis XIV décide qu'il nommera désormais personnellement les capitaines des régiments permanents et Louis XV disposera que le roi confirme le choix du chef de corps.

C'est également en 1661 que les attributions et prérogatives du capitaine sont précisées par ordonnance : le capitaine d'infanterie commandera à tous les lieutenants quelle que soit l'ancienneté de leur corps, il mon-



Collection Musée de l'Infanterie

Capitaine du 5^e R.T.M. - grande tenue - 1935 - 1942

Le capitaine : Le terme est, en français, aussi courant qu'imprécis, mais marque toujours une idée générale de « Caput », tête, chef en latin et une connotation militaire (si on excepte le capitaine d'industrie). Il semble que le mot, en langue d'oïl chefetain ou chataine, en langue d'oc capitani, provenant du bas-latin « capitaneus », ait remplacé le nom de banneret pour indiquer le chef d'un groupe de guerriers. Dans l'infanterie il figure déjà sous Charles VII dans l'instruction du 10 novembre 1451 qui parle des « capitaines des francs-archers » (17). Les bandes créées par Louis XI en 1480 sont commandées par un capitaine pour 1 000 hommes. Dès lors, le commandant de la bande ou compagnie est toujours appelé capitaine tandis que l'effectif va en diminuant. Comme l'écrit Bardin, le capitaine « d'abord important, devint subalterne » et sa nomination passe du roi au chef de corps.

tera la garde à son tour avec le hausse-col et la pique en main. A partir de 1666, le capitaine doit montrer tous les trois mois ses livres de compte, au commissaire des guerres. Date à retenir, car elle marque le moment où le capitaine met le doigt dans l'engrenage de l'administration d'où il ne sortira que trois siècles plus tard. En 1762, Choiseul lui enlève le recrutement et l'entretien de sa compagnie, mais non la tenue de livrets multiples et en 1793, le capitaine « sera chargé du commandement et des détails d'instruction de discipline, de police et de comptabilité de sa compagnie (19). C'est à peu près ce que diront la plupart des règlements postérieurs, avec de plus en plus de précisions à mesure que la bureaucratie prend la place de l'initiative, c'est-à-dire à partir de 1820 environ. Le point culminant de cette tendance est peut-être à placer dans le règlement de 1892, qui ne « charge » plus le capitaine mais le « rend responsable

(20)» avec cette nuance de suspicion qui caractérise la littérature administrative française. Or, si on a la patience d'éplucher ce décret, on constate que le colonel n'est pas responsable, il « veille à ce que » et le major du corps (rang de chef de bataillon) n'est pas responsable non plus, il « surveille et contrôle ». Cette responsabilité est un peu atténuée dans les termes du règlement du 25 août 1913 et dans l'édition de 1920, elle n'est formellement indiquée que pour l'armement l'habillement et l'équipement de la compagnie. La Grande guerre avait dû arrondir quelques aspérités de la rigueur administrative. En 1931, la paix rétablie, le capitaine est de nouveau responsable, sur ses deniers, et le restera jusqu'en 1962.

Qu'importe d'ailleurs au capitaine chef incontesté de cent à cent-cinquante hommes alors qu'il est encore suffisamment jeune pour tout entreprendre : il pense que son grade est le plus beau de l'armée. En 1793, la moitié des capitaines d'infanterie a moins de trente ans, en 1805, l'âge moyen est de trente-neuf ans ; plus élevé après 1918, en raison des promotions au feu, l'âge moyen revient vers trente cinq ans entre 1942 et 1962.

Comment accéder à ce grade pilier de la hiérarchie ? Jusqu'en 1762, il faut acheter une compagnie (21) et, en outre à partir de 1658 avoir fait deux campagnes de guerre dans l'infanterie. Pour l'officier trop pauvre pour acheter une compagnie, le roi prévoit, à partir de 1661, qu'on peut parvenir au grade de capitaine soit en remplissant les fonctions d'aide-major, soit en étant nommé lieutenant d'une compagnie colonelle, soit en étant nommé par le roi, au commandement d'une compagnie dont le chef a été tué à l'ennemi, soit en étant placé par le roi dans une compagnie d'un régiment de nouvelle levée. Il y a aussi la promotion au grade de capitaine de grenadiers, qui ne s'achète pas, mais est réservé à un lieutenant de grenadiers.

A partir de 1776, le capitaine en second, nouvellement créé, a priorité pour devenir capitaine en premier et le capitaine en second est pris parmi les lieutenants à l'ancienneté à chaque vacance dans tout le régiment. Le capitaine en second est supprimé en 1791, mais, après la période de l'avancement, à l'élection, en 1799, on revient au recrutement à l'ancienneté, mâtiné de choix. Ce système est repris dans la loi de 1832, qui fixe la proportion de l'ancienneté aux deux tiers et du choix à un tiers ; le lieutenant candidat doit avoir deux ans de grade sauf en temps de guerre. Il en sera de même, à des détails près jusqu'en 1962 où la promotion devient automatique à cinq ans de grade de lieutenant.

Quant à la façon de sortir du grade, elle peut reposer sur l'âge (sous Louis XIV, un capitaine doit quitter à cinquante ans), sur la suppression de la compagnie (mais le capitaine réformé a des chances d'être recasé à la guerre suivante) ou sur l'avancement. Jusqu'en 1762, tout capitaine capable d'acheter un régiment peut espérer devenir colonel avec l'agrément du roi. En pratique, outre la capacité financière, il faut le rang social, c'est-à-dire appartenir à la haute noblesse. Pour le capitaine à faibles ressources, à partir de 1661, il reste à passer par les charges de major ou de lieutenant-colonel (dont on parlera plus loin) et en outre, entre 1743 et 1762, par celle de commandant de bataillon. De 1781 à 1791, le plus ancien capitaine du régiment, s'il n'a fait l'objet

d'aucune promotion depuis cinq ans, est breveté major. En 1793, le grade de chef de bataillon est créé et se recrute parmi les capitaines, d'abord à l'élection corrigé par le choix du gouvernement puis uniquement au choix, enfin en 1832, moitié au choix et moitié à l'ancienneté. Par la suite, ces modalités varient. Tout au long de son histoire, le grade de capitaine apparaît comme celui auquel un officier a toutes les chances de parvenir : il est par contre difficile d'en sortir, le nombre des capitaines promus officiers supérieurs étant relativement restreint. Au régiment, il y a au moins cinq capitaines pour un chef de bataillon.

A la différence du lieutenant, avant de changer de grade, le capitaine a peu d'autres fonctions à remplir que celle de chef d'une compagnie. On a fait allusion à celles de major, puis d'adjutant-major ; en 1808 est établi par régiment un capitaine d'habillement, en 1841, un capitaine trésorier. L'infanterie n'échappe pas totalement au progrès technique, mais c'est dans le grade de capitaine qu'on trouve le moins de postes de spécialité ; il faut attendre la mécanisation des années 60 pour qu'un capitaine soit chef des services techniques. Il est vrai que, depuis longtemps, soit détaché de son corps, soit à titre permanent, le capitaine d'infanterie, comme ses camarades des autres armes, figure dans les multiples rouages du service de garnison, de la préparation militaire, du sport, des relations publiques, etc... sans oublier le service d'état-major, qu'il soit ou non breveté.

Un mot de quelques particularités auxquelles le capitaine a attaché une valeur symbolique au cours des âges. Jusqu'en 1758, il porte l'esponon terriblement malcommode au combat, mais dont les lieutenants et sous-lieutenants armés du fusil rêvent, multipliant les démarches, entre 1690 et 1725, pour l'obtenir. Il a droit à un cheval, signe tangible de supériorité dans la mesure où, du haut de la selle le capitaine domine sa troupe jusqu'en 1939 et qui l'autorise à porter des bottes au lieu de jambières ou de molletières.

Le chef de bataillon : L'histoire de ce grade peut difficilement se passer d'un mot sur le bataillon lui-même. L'habitude de grouper ensemble d'abord les piquiers de plusieurs bandes semble prise sous Louis XII : ce type de rangement s'appelle le bataillon. Par la suite le terme désigne tout groupement temporaire pour le combat de plusieurs bandes. La cohésion de compagnies diverses nécessite une sorte de chef d'orchestre ; c'est le sergent-major, qui a solde de capitaine dans l'organisation de 1646. On groupe autant de compagnies qu'il faut pour avoir un chiffre déterminé de combattants de 800 à 1200 avant 1666, 700 en 1690, d'où l'usage de calculer la force d'une infanterie d'après le nombre des bataillons et non de ses régiments. Un règlement de 1665 prescrit de regrouper aussi en bataillons les compagnies enfermées dans les places-fortes. Le bataillon devient de moins en moins temporaire et l'on peut estimer qu'en fait sinon en droit il est permanent vers 1690. Le bataillon est commandé par le plus ancien capitaine, qui reçoit alors en plus une solde de lieutenant. Mais c'est le sergent major, que l'on n'appelle plus que major depuis 1675, qui forme le bataillon pour marcher à l'ennemi après quoi le commandant du bataillon se met à sa tête, à pied la pique à la main (22). Jusqu'en 1762, on utilise ce terme de commandant du bataillon pour marquer que ses droits sur les autres capitaines sont passagers.

L'un des buts de la réforme de 1762 - 1763 étant de donner au régiment d'infanterie « une constitution solide et invariable », le bataillon est établi à un nombre fixe de compagnies et le régiment à un nombre invariable de bataillons de un à cinq. Le commandement du bataillon est laissé au plus ancien capitaine jusqu'à l'ordonnance du 11 mai 1774 qui crée le grade de chef de bataillon, considéré, comme officier supérieur (23) tant qu'il est « commandé de service avec le bataillon », mais capitaine le reste du temps. En 1776, Saint Germain supprime les chefs de bataillon : le 1^{er} bataillon sera commandé par le major, le 2^e par le lieutenant-colonel.

Il faut noter qu'en 1791, le bataillon de volontaires est commandé par un lieutenant-colonel, chaque bataillon de ligne également, le major ayant disparu. C'est en 1793, en vue de l'amalgame, que reparaît le chef de bataillon, officier supérieur ayant le commandement sur tous les capitaines. En 1803, Bonaparte réssuscite le major, mais comme supérieur au chef de bataillon, second du colonel et commandant soit le dépôt, soit la portion du régiment où le colonel n'est pas présent. Depuis 1793, le chef de bataillon commande de 8 à 900 hommes (à part une période de 1799 à 1803 où il y a aussi un chef de bataillon chargé du détail, qui deviendra le major).

Au début et jusqu'en 1776, le commandant de bataillon se recrute parmi les capitaines de grenadiers et ce peut donc être un officier de fortune ; en tout cas c'est un officier sans grande fortune personnelle. Il est choisi pour sa capacité professionnelle. Après six ans de grade (trois en temps de guerre) il a le grade de lieutenant-colonel. Après 1793, il est promu au choix du gouvernement parmi les capitaines anciens, ce qui, par parenthèse donne une moyenne d'âge semblable ou inférieure à celle des capitaines, 39 ans 1/2 en 1805. Il n'est pas prévu d'autre poste pour le chef de bataillon qu'à la tête d'un bataillon jusqu'en 1887. A cette date, la loi du 25 juillet diminue de quatre à trois le nombre des bataillons du régiment et crée le poste de major, chargé de la surveillance administrative du corps et donné à un chef de bataillon (24). Supprimé en 1928, le poste de major est remplacé par celui de chef de bataillon chef d'état-major du régiment.

Le grade de chef de bataillon correspond à un homme mûr, quadragénaire, encore capable des mêmes activités physiques que ses subordonnés, dont il connaît par cœur le nom jusqu'aux sergents inclus. Pendant la Grande guerre, il cesse de conduire en personne son bataillon à l'attaque, en raison du changement des formes de combat. Pour la statistique, entre 1815 et 1920, on ne devient guère chef de bataillon moins de vingt ans après avoir été sous-lieutenant, sauf en Afrique ; depuis 1920 jusqu'à 1962 il faut au moins quinze ans d'officier pour les sujets les plus brillants. La suppression de l'échelon du bataillon dans le régiment en 1958 rend le chef de bataillon difficile à caser. Outre le poste de commandant d'état-major tactique, et de major on invente de nouvelles fonctions : directeur de l'instruction, officier supérieur adjoint ou à la disposition, chef du service général, chef des spécialités. Dernièrement, la réforme de 1962 en fait un grade où l'on accède et

d'où l'on sort à l'ancienneté, mais dont le titulaire est, en moyenne, plus jeune qu'autrefois. En somme, ce que l'on appelait un capitaine ancien.

Le chef de bataillon est depuis la création du grade armé de l'épée et non de l'esponton, ni du sabre. En 1845, toutefois, on lui donne un sabre droit, dont la lame est plus longue que celle des sabres d'officier subalterne, parce qu'il est censé s'en servir du haut de son cheval. Cette distinction ne cesse qu'en 1882.



Collection Musée de l'Infanterie

Képi et tunique de chef de bataillon d'Infanterie de ligne 1886 - 1914

Le lieutenant-colonel : Depuis 1547, l'infanterie française est commandée par deux colonels généraux réduits à un seul en 1569. Le colonel général est réputé propriétaire de la première compagnie des régiments dits à drapeau blanc, les plus anciens, donc les plus susceptibles d'être maintenus à la paix. La compagnie colonelle est sous le commandement effectif d'un « lieutenant du colonel général », choisi parmi les meilleurs capitaines ; on l'appelle le lieutenant-colonel

Au décès du colonel général Gaston duc de Foix-Candale, en 1661, le roi supprime la charge qu'il exercera lui-même. L'ancienne compagnie colonelle devient

la deuxième et le lieutenant-colonel la commande comme capitaine. Les régiments appartenant au roi, à la reine et aux princes du sang sont commandés par un « colonel lieutenant », à ne pas confondre avec le lieutenant-colonel. Tous les régiments prennent le drapeau blanc, ont tous une compagnie colonel (25) et une lieutenant colonelle, cette dernière commandée par le lieutenant-colonel, qui devient le deuxième officier supérieur après le colonel. Il commande en l'absence du colonel, c'est-à-dire presque tout le temps. Certains auteurs attribuent à Louvois la création de ce nouveau grade dans l'intention de maintenir à la tête du régiment un chef compétent.

Après une brève suppression de 1663 à 1665, le lieutenant-colonel est de règle dans chaque régiment français ou étranger. A partir de 1679, le roi prend l'habitude de choisir le lieutenant-colonel parmi les capitaines méritants qui n'ont pas les moyens d'acheter un régiment. Ils ont un brevet de capitaine et une commission de lieutenant-colonel et sont dispensés de commander la compagnie lieutenant-colonelle. Sous Louis XV le colonel étant en général un jeune seigneur fils d'une grande famille et « aussi riche que possible », le régiment est pratiquement, commandé par le lieutenant-colonel, souvent âgé parce que nommé à l'ancienneté, quelquefois à trente ans de services. Cependant, il n'est pas responsable de l'instruction, qui est à la charge du major. En 1762, le lieutenant-colonel reçoit à nouveau le commandement de sa compagnie, mais, nouveauté qui fera scandale pendant vingt-cinq ans, il est nommé au choix parmi les majors et premiers capitaines ayant plus de quinze ans de services (plus de vingt-cinq ans en 1781) et dans un autre régiment que celui où il était capitaine. Le niveau professionnel du lieutenant-colonel s'élève et son âge moyen s'abaisse. En 1776 est créé le grade de colonel (ou mestre de camp) en second, dont un mémoire de 1780 dit que s'il n'était qu'inutile, il y aurait que demi-mal, mais le lieutenant-colonel est dispensé de passer par ce grade pour devenir colonel. A partir de 1780, le favoritisme s'insinue dans le choix des lieutenants-colonels, qui perdent leur renommée de compétence.

Lors de la création des bataillons de chasseurs à pied, en 1784 il est prévu qu'ils seront commandés chacun par un lieutenant-colonel, ce qui explique peut-être pourquoi le bataillon de volontaires de 1791 fut également aux ordres d'un lieutenant-colonel en premier ayant comme adjoint un lieutenant-colonel en second. Le décret sur l'amalgame de 1793 supprime l'un et l'autre, enveloppés dans le soupçon jacobin contre le terme de colonel.

Le grade reparait à la Restauration, comme commandant en second et adjoint du colonel. Ses fonctions sont de « commander... sous les ordres du colonel en sa présence et en son absence et d'être aussi son intermédiaire dans toutes les parties du service (26) ». Si le corps est divisé, il commande aux bataillons qui ne se trouvent pas immédiatement sous les ordres du colonel. Ces fonctions ne changent guère jusqu'en 1939, les divers règlements répétant que le lieutenant-colonel « est l'intermédiaire habituel du colonel dans toutes les parties du service et son remplaçant en cas d'absence (27) ».



Collection Musée de l'Infanterie

Tunique de lieutenant-colonel des chars 1919 - 1935

Déjà depuis 1935 environ, il y a plusieurs lieutenants-colonels dans un régiment, au moins deux. Le règlement de 1931 et les suivants disposent que « les lieutenants-colonels sont à la disposition du colonel pour le seconder dans toutes les parties du service... ils évitent d'entraver l'action des chefs de bataillon et des chefs de service... ». Le lieutenant-colonel peut aussi commander un détachement du régiment et, après 1945, peut-être par analogie avec les armées anglo-saxonnes, un bataillon formant corps. En cas de mobilisation (ce fut le cas en 1914, en 1939 et en 1956 en Algérie), un lieutenant-colonel peut commander un régiment. Cette disposition devient fréquente après 1945, mais il s'agit généralement d'un lieutenant-colonel presque assuré de sa promotion.

Après 1815, le lieutenant-colonel est pris au choix parmi tous les chefs de bataillon ou les majors de l'arme, à mesure des vacances, c'est pourquoi il change, le plus souvent, de régiment après sa promotion. La durée de séjour dans le grade est variable, puisqu'il ne peut passer colonel qu'au choix. C'est entre 1815 et 1939, le grade de fin de carrière de la plupart des officiers sortis

des écoles et qui ont été promus chef de bataillon avant l'âge de quarante-cinq ans. La réforme de 1962 change considérablement cette situation. Comme une partie des chefs de bataillon passent au choix, le reste un tiers à l'ancienneté de quatre ans de grade deux tiers à cinq ans et le reliquat à l'ancienneté absolue, tout sous-lieutenant doit pouvoir être lieutenant-colonel entre quatorze et dix huit ans après sa nomination, sauf s'il a été promu après l'âge de quarante ans, ce qui est rare. Le prix de cet automatisme est la longueur du séjour sous les galons panachés ; on peut y finir sa carrière, puisque la promotion au grade de colonel se fait au choix. Curieux clin d'œil de l'histoire, on retrouve une situation analogue à celle d'avant 1789.

Le colonel : La plupart des auteurs donnent comme étymologie à ce terme l'italien « colonello » qui dériverait de « colonna », colonne (de troupes). Le colonel serait le chef d'une colonne. Le mot serait passé en France à l'occasion des guerres d'Italie, au début du XVI^e siècle. Avant cette date, en effet, on n'en trouve pas mention : l'officier supérieur au capitaine qui commande un groupement de plusieurs bandes est appelé capitaine général.

C'est sous le règne de François 1^{er} que le mot colonel apparaît surtout, semble-t-il, pour désigner les chefs des corps étrangers, suisses par exemple. Henri II, en 1547, approuve officiellement l'appellation de colonel et crée cinq « colonels et capitaines généraux des gens de pied ». Mais l'usage s'établit de réserver aux seuls colonels généraux le titre de colonel. Quand il n'y aura plus qu'un seul colonel général de l'infanterie en 1569, il est censé être le chef des rares régiments permanents, ceux qui ont le drapeau blanc et dont le commandement effectif est exercé par un mestre de camp. Les régiments de nouvelles levées sont commandés par un officier que par déférence pour le colonel général on appelle aussi mestre de camp, puisqu'il ne peut y avoir qu'un seul colonel (Général).

En 1661, quand Louis XIV supprime la charge de colonel général de l'infanterie par ordonnance du 28 juillet, il prescrit aux mestres de camp d'infanterie de prendre dorénavant le titre de colonel. Par la suite, dans les périodes où la charge de colonel général est rétablie (28), le commandant de régiment s'appellera de nouveau mestre de camp. Toutefois le 17 mars 1788, le roi décide qu'à l'avenir les mestres de camp prendront la dénomination de colonel, « ce nom étant d'un usage plus habituel et qui a continué de prévaloir... ». Ce qui donne à penser que, dans le langage courant, on n'avait pas cessé d'appeler colonel le commandant d'un régiment depuis 1730. La loi de février 1793, sur l'amalgame change le titre de colonel en celui de chef de brigade (29) jusqu'au 24 septembre 1803, où le colonel revient jusqu'à nos jours.

Le colonel est un gentilhomme de famille influente qui a souvent bâclé son éducation militaire et servi deux ou trois ans à la tête d'une compagnie (généralement de cavalerie) : il a les moyens de payer un régiment et a obtenu du roi l'autorisation de l'acheter. Il vit neuf mois par an à la cour, laissant le quotidien du régiment à un lieutenant-colonel ou à un colonel en second. S'il est propriétaire de plusieurs régiments simultanément,

comme les princes du sang ou les princes étrangers le régiment est commandé par un colonel lieutenant. De même pour les régiments royaux dont le roi est le colonel en titre. Aucun réformateur, après 1762, n'a osé s'élever contre ce mode de recrutement de crainte de mécontenter la noblesse de cour. En 1788, toutefois, il est décidé que les colonels seront choisis parmi les majors en second ayant quatre ans de grade (30) et d'après une liste d'aptitude.

Après 1791, malgré la promotion à l'élection, celle du colonel ou du chef de brigade est au choix du gouvernement, comme elle sera ensuite au choix de l'empereur, du roi ou du ministre de la guerre.

Le colonel d'avant la Révolution fait dans son régiment la pluie et le beau temps et l'officier général qui l'inspecte l'épargne généralement dans son rapport. Longtemps il nomme les officiers subalternes. Il préside le conseil d'administration, mais n'est ni plus, ni moins personnellement responsable de la gestion que les autres membres. Il faut attendre 1791 pour qu'il doive des comptes à son commandant de brigade, tout en restant libre de gouverner intérieurement son régiment comme bon lui semble. Ces habitudes sont confirmées par la loi de 1793 ; « les chefs de demi-brigade exerceront dans leurs corps... le pouvoir et l'autorité... concernant la police, la discipline et l'administration des anciens régiments... » Mais une nuance nouvelle est introduite : ils seront responsables devant les officiers généraux « de l'instruction des citoyens composant leurs demi-brigade ».

Lorsque la subordination se fait plus tâillonne, à partir de 1818 « Les devoirs et l'autorité du colonel s'étendent à toutes les parties du service : police, discipline, instruction, mouvements, surveillance de l'administration, tout est de ses attributions... », mais il n'agit pas directement de sorte que « son autorité n'est ni engagée, ni compromise ». Il doit « des rapports » sur son corps au général commandant la brigade. Mais, du moins ne lui dit-on pas comment il doit commander ; l'inspecteur général appréciera. Depuis 1776, il nomme les sous-officiers et apostille les propositions des officiers. Déjà il peut empêcher leur avancement sans pouvoir l'assurer.

C'est la Troisième République qui commence à rogner l'omnipotence du chef de corps : le ministre jette parfois un œil sur la façon dont le colonel traite les soldats citoyens, surtout quand un parlementaire y trouve à redire. Cela arrive fréquemment entre 1890 et 1905. Cependant le règlement de 1892 reste libéral : « le colonel embrasse l'ensemble des services, donne les ordres et laisse à ses subordonnés le soin d'arrêter les détails d'exécution... ; il nomme les caporaux et les sous-officiers... ». A travers les règlements postérieurs, une habitude bien enracinée laisse au chef de corps une grande latitude. Le grade de colonel est, dit-on le dernier où l'on a le contact avec la troupe et le premier où l'on ne vous dit pas comment il faut faire.

Le système de 1924, d'une armée active de cadres pour instruire une armée de réserve mobilisable ajoute une mission nouvelle à celles du colonel. Le règlement de 1931, modifié en 1935, répète bien que « l'autorité du colonel s'étend à toutes les parties du services... », pour

ajouter qu'il a « pour mission capitale de préparer son régiment à la guerre ; il est responsable de tout ce qui touche à cette préparation... en toute occasion, il s'attache à exalter chez tous ses subordonnés le sentiment de devoir militaire, de fidélité au Gouvernement de la République et de sacrifice envers la Patrie... ». Il nomme toujours aux différents grades et emplois de sous-officier et d'homme de troupe « sauf à ceux réservés à la décision des autorités supérieures... », qui sont de plus en plus nombreux. Depuis 1934, il est directement responsable de la gestion des fonds et des matériels du corps qui ne sont pas mis en place dans les compagnies, puisqu'il n'y a plus de conseil d'administration. Les choses ont peut-être changé de nos jours et le colonel chef de corps est encore détenteur d'une réelle autorité, même s'il passe sa matinée à lire les instructions officielles et son après-midi à les faire appliquer.

Comme il y a bien longtemps qu'il y a plus de colonels d'infanterie que de régiments il faut que le colonel, comme les autres gradés, remplisse des fonctions différentes de celles qui étaient initialement les siennes. Elles ne manquent pas. Mais lorsqu'il a terminé son temps de commandement, même s'il est du bois dont on fait les généraux, il garde la nostalgie du temps où il fréquentait des hommes et non des abstractions.

La proportion des colonels aux lieutenants-colonels passe de 1 pour 1 aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles à 1 pour 2, 1 en 1920, pour atteindre 1 sur 2 en 1983. Pourtant la proportion des colonels promus reste bien en dessous de celle des lieutenants-colonels existant. L'âge joue : on préfère un colonel relativement jeune, qui aura le temps d'aller plus loin, car le grade est moins un couronnement de carrière qu'un palier vers les étoiles. Déjà au XVIII^e siècle, colonel n'est qu'une situation provisoire, en attendant que le roi fasse ses promotions de maréchal de camp.

Dernier grade de l'arme le colonel marque le terme de cette catégorie d'officiers qu'on appelait autrefois particuliers parce qu'ils n'étaient pas généraux. Avec lui se termine l'histoire des grades de l'infanterie, à une exception près, celle d'un grade qui, pendant des années, n'en fut pas un.

L'aspirant : Le terme parle par lui-même : son détenteur aspire à entrer dans le corps des officiers. Il semble qu'il soit employé officiellement pour la première fois au XVIII^e siècle pour désigner le candidat aux écoles d'artillerie. C'est un décret du 16 mai 1910 qui établit un aspirant dans l'armée de terre : le nom s'applique aux élèves officiers des écoles de sous-officiers ou ceux des grandes écoles qui ont accompli leur première année de service. L'aspirant sera un sous-officier placé dans la hiérarchie au-dessous de l'adjudant et au-dessus du sergent-major. La guerre de 1914 - 1918 survenant, on nomme aspirants les élèves des écoles ou des pelotons d'élèves officiers dès qu'ils ont un an de service, puis dès qu'ils ont réussi leur examen de sortie. L'aspirant est alors un sous-officier destiné à devenir officier s'il s'en montre capable mais sans délai prévu. Le grade est supprimé le 23 septembre 1919.

Il est rétabli le 6 août 1934 pour les militaires de réserve. Aspirant désigne non un grade, mais un emploi dans le grade de sergent-chef, qui comporte l'attribution d'un



Collection Musée de l'Infanterie

Colonel des zouaves de la garde impériale 1856

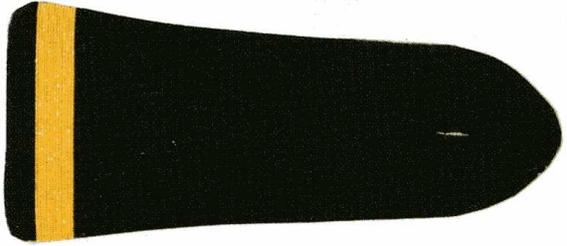
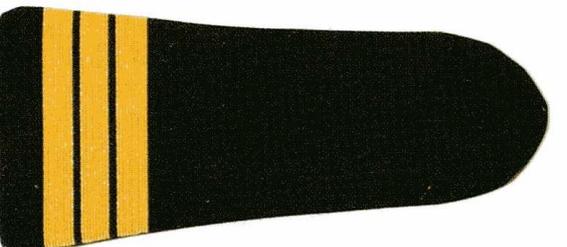
galon distinctif. Le 4 février 1935, un décret lui donne le commandement sur le sergent-chef. Le 17 mars 1936, la nomination des sous-lieutenants de réserve étant différée de six mois en attendant leur nomination les intéressés sont nommés aspirants, puis une loi du 5 août 1936 dispose qu'il sera créé un grade d'aspirant de réserve supérieur à celui d'adjudant-chef. Depuis décembre 1937, il remplit toutes les fonctions dévolues au lieutenant ou au sous-lieutenant, mais ne peut commander une compagnie. En mars 1938 une circulaire admet l'aspirant de réserve dans les cercles militaires à la table des lieutenants.

Le décret du 18 novembre 1939 crée le grade d'aspirant d'active militaire non officier, qui doit avoir plus de trois ans de service dont six mois de sous-officier. Le commandant tient là un grade « économique » qui produit des chefs de section pour un prix moindre de celui de sous-lieutenant. Pour l'anecdote entre 1940 et 1945, les aspirants prisonniers de guerre sont envoyés dans un camp spécial « universitaire ». Avant la guerre, on appelle réglementairement l'aspirant « Monsieur l'aspirant ». C'est le seul monsieur dans la hiérarchie avec le maréchal de France. En pratique ses subordonnés l'appellent « Mon lieutenant ». Combien d'aspirants restent de six à dix ans dans leur grade de réserve ou d'active entre 1939 et 1950 ? L'« aspi » fait désormais partie du paysage militaire, officier sans l'être.

La loi du 13 juillet 1972 signale que, dans la hiérarchie militaire, il y a les hommes du rang, les sous-officiers, les officiers et « en outre, le grade d'aspirant ». Mais le décret du 21 mars 1973 dispose que ce grade se situe entre adjudant-chef et sous-lieutenant et qu'il est soumis aux dispositions applicables aux officiers. L'aspirant, enfin, n'est plus assis entre deux chaises, ni soumis pour son classement au bon vouloir de son colonel.

Il est juste de dire que, depuis 1942, la tradition considérait comme officier et que seule l'administration le classait encore parmi les sous-officiers en raison de son statut juridique.

• Colonel (E.R.) P. CARLES

OFFICIERS		LES GALONS ACTUELS
	Aspirant	
SUBALTERNES		SUPERIEURS
	Sous-lieutenant	
	Lieutenant	
	Capitaine	
		Colonel

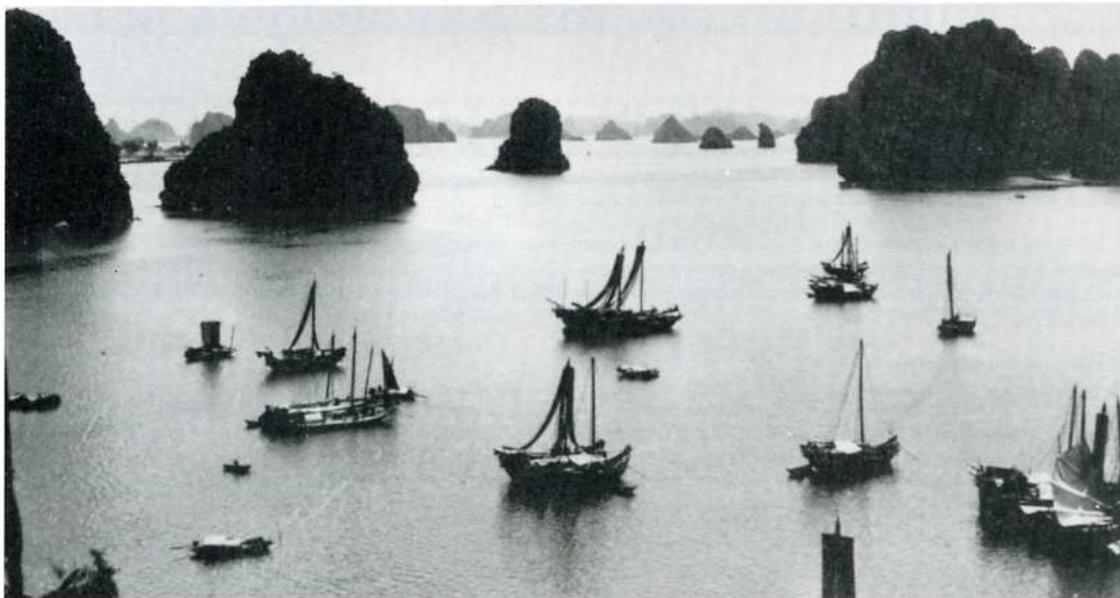
- (12) C'est ce qu'on pourrait déduire d'une lettre de Louis XIII à Michel Le Tellier, datée du 15 janvier 1643 : « Comme je trouve que les enseignes sont inutiles dans l'infanterie, je ne conserve par régiment que deux enseignes, un à la compagnie du mestre de camp et un à celle du premier capitaine... » cité par Belhomme. Histoire de l'Infanterie en France - tome 1^{er} p. 395.
- (13) Pour ne pas mécontenter à l'excès la noblesse, écartée de la Maison du Roi, Saint Germain admet, par compagnie, deux capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants.
- (14) « C'est le moyen de se faire considérer et d'avancer, car il est certain que l'on donne les compagnies par préférence à ceux qui ont prouvé par leurs belles recrues qu'ils sont capables de bien entretenir une troupe... » M. de Bombelles. Mémoire sur le travail du choix du lieutenant, mais il est vraisemblable que la création à cette date du cadet-gentilhomme destiné à obtenir une place d'enseigne s'est accompagnée d'une sorte de promesse que le poste d'enseigne mène à la lieutenance. Quant aux fils de familles fortunées sortant des académies (payantes) ou de la maison du roi ils acquièrent, à cette époque, directement une compagnie ou même un régiment.
- (15) La réorganisation de 1661 ne traite pas formellement du choix du lieutenant, mais il est vraisemblable que la création à cette date du cadet-gentilhomme destiné à obtenir une place d'enseigne s'est accompagnée d'une sorte de promesse que le poste d'enseigne mène à la lieutenance. Quant aux fils de famille fortunées sortant des académies (payantes) ou de la maison du roi ils acquièrent, à cette époque, directement une compagnie ou même un régiment.
- (16) Décret 75 - 1206 du 22 décembre 1975 article 19.
- (17) A la bataille de Castillon, le 17 juillet 1453, le capitaine Joachim Renault commandait 800 francs-archers de l'Anjou et du Berry qui eurent 140 tués en contenant les Anglais jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie. Renault finit maréchal de France.
- (17) Sous Louis XII, un ordre du 16 mai 1645 prescrit de casser le capitaine qui n'aurait pas fait de recrues pendant le quartier d'hiver avec l'argent avancé par le roi et de le mettre en prison jusqu'au remboursement de cet argent.
- (19) Loi du 12 août 1793. Article 18.
- (20) Décret du 20 octobre 1892 portant règlement sur le service intérieur des corps de troupe d'infanterie. Article 81. Le capitaine est responsable de l'éducation militaire et de l'instruction théorique et pratique, de la discipline des sous-officiers, des caporaux et des soldats de sa compagnie, de la réception, de la conservation, de l'entretien, de la réintégration et du remplacement de tout le matériel en service. Il dirige l'instruction de sa compagnie, hommes et cadres. Il est également responsable de l'administration de sa compagnie.
- (21) Jusqu'en 1654, on achète réellement une compagnie, hommes et armes. Après on paie sous divers prétextes des sommes élevées au titre du concordat sorte de convention par laquelle les officiers d'un même régiment s'assurent mutuellement le paiement d'une certaine somme d'argent au moment de leur retraite. On paie aussi une sorte de pas de porte à son prédécesseur le tout étant aussi illégal que toléré.
- (22) Instruction du roi du 15 mai 1693.
- (23) Sa Majesté a bien voulu régler que les chefs de bataillon porteraient leurs cheveux en queue comme les officiers supérieurs... Lettre du comte du Muy, secrétaire d'Etat à la guerre, 17 juin 1774. « Les chefs de bataillon tiennent rang de major... » Article 2 de l'ordonnance du 11 mai 1774.
- (24) Depuis 1821 il existait le grade de major, officier supérieur du rang de chef de bataillon chargé de l'administration du corps. Ce grade fut supprimé en 1872. Le major portait l'épaulette et la contre épaulette de chef de bataillon, mais inversée et mêlée d'argent et d'or.
- (25) Du moment qu'il n'y a plus de colonel général, le chef du régiment qui s'appelait le mestre de camp, prend le nom de colonel ; il a sa compagnie, la première ou compagnie colonelle, commandée par le lieutenant de la colonelle, qui a rang de capitaine.
- (26) Ordonnance du 3 août 1815.
- (27) Décret du 20 octobre 1892 sur le service intérieur, etc...
- (28) De 1721 à 1730 et de 1780 à 1789.
- (29) Le chef de brigade commande donc une demi-brigade.
- (30) Le major en second parce qu'il est de famille noble et riche le major étant, en général, noble et pauvre. Le colonel ne peut tenir son rang avec son seul traitement ; au contraire plus il est riche et plus il peut aider de ses deniers son régiment.



PERTUISANE
XVIII^e siècle

Collection Musée de l'Infanterie

opération dans le delta du Tonkin



Collection de l'auteur

La baie d'Along, souvent présentée comme la 8^e des 7 merveilles du monde

Depuis le début de l'année 54, l'auteur de ce témoignage commande la 1^{re} compagnie du B.M. 23^e RIC, succédant à deux camarades qui, à la tête de cette unité, connurent un sort malheureux à quelques jours d'intervalle.

La 1^{re} compagnie, comme les trois autres compagnies du bataillon, est une unité un peu particulière en ce sens qu'elle comprend :

- Une section de commandement (sergent-chef Ottomani) où se cotoient, des Vietnamiens, des Pondichériens, des antillais et un groupe de porteurs d'une douzaine de P.I.M. (prisonniers vietnamiens) en tenue de coolie ;
- quatre sections de combat et une section lourde commandées respectivement par trois sous-officiers métro, un officier métro et le sergent métro Cordonnier, ces cinq sections, et c'est là le caractère particulier, étant composées uniquement de montagnards chinois qui, après le départ de Tchang Kai Chek pour Formose, ont franchi la frontière pour servir dans l'armée française. Ayant combattu dans l'armée de Tchang durant de longues années pour les plus âgés, ce sont de rudes gaillards rompus à toutes les formes de combat, qui agissent selon leur instinct guerrier et obéissent au geste plus qu'à la parole, ne comprenant pas le français, mis à part quelques mots usuels. Leur âge évolue entre 50 ans pour les plus vieux et 18 ans, les plus jeunes servant fréquemment aux côtés du père ou du frère aîné. Les chefs de groupe et d'équipe sont de même origine et ont été nommés en fonction de leur aptitude et de leur mérites (citations).

Un sergent-chef parlant le français est adjoint au chef de la section de commandement et sert d'interprète en cas de besoin.

L'encadrement paraît léger à première vue, mais ce n'est qu'une apparence. En effet, trois sections de combat et la section lourde ont à leur tête quatre sous-officiers issus des E.S.O.A. et qui, au fil des mois et des opérations, ont acquis une parfaite connaissance de l'environnement, des pièges de l'adversaire, ainsi que toutes les ficelles du métier. Toujours en tête dans les coups durs, je dois parfois freiner leur ardeur, ce qu'ils comprennent fort bien. En revanche, le chef de la section de commandement, très ancien de la coloniale, prisonnier des Japonais en 1945, est calme dans toute l'acceptation du terme. L'âge et six années consécutives de séjour au Tonkin y sont sûrement pour

quelques chose en plus de sa nature. Malgré sa façon bien particulière de commander sur le terrain comme on le verra
à distance, il n'est pas le dernier dans l'action, bien au contraire, et on peut lui faire entièrement confiance pour
l'accomplissement de la mission donnée.

Les familles chinoises sont regroupées en zone côtière près de Tien-Yen où stationnent la 3^e compagnie et quatre
compagnies de supplétifs de même origine pour la défense de la zone, ces quatre unités fournissent en outre les renforts
au bataillon à besoin au fur et à mesure des pertes.

Voilà donc présentée cette unité, qui après avoir surmonté l'état de choc causé par la disparition au combat de deux
commandants de compagnie en peu de jours, me procure les plus grandes satisfactions, que ce soit dans les
opérations menées dans les calcaires dominant la route fédérale 5, les dégagements de postes sur cette grande artère
ou les actions dans le delta du Tonkin dont la célèbre tête de vipère.

Une de ces grandes opérations dans le delta, alors que la bataille de Dien Bien Phu fait rage, vise la destruction des
fortifications Viet Minh solidement implantées dans le Tien - Lang et qui, à partir de leurs bases, attaquent les ouvrages
de défense du Grand Haiphong et ceux protégeant les moyens de communication avec Hanoï (route fédérale 5 et voie
aérienne).

Tout d'abord, notre G.M. est regroupé le 4 mai au centre de repos de Do-Son, grande plaque voisine de Haiphong. Le
soir, alerte générale et départ en camions. Après deux heures de route, nous arrivons en bordure du Fleuve Rouge
où nous distinguons toute une flotte de navires. Notre commandant de bataillon nous annonce que l'embarquement sur les
navires de la division navale d'assaut va commencer dans un quart d'heure.

Après l'embarquement terminé, chaque commandant de compagnie reçoit sa mission et une carte d'E.M. En ce qui me
concerne, compagnie de tête pour le débarquement appuyée par les navires de guerre et soutenue par la
compagnie.

Mission : débarquer en force, élargir la tête de pont et foncer sur le village de Thaihoa. S'emparer de ce village
important d'où partent trois pistes desservant une succession de villages qui constituent les objectifs suivants.
1. Installer solidement en lisière à la sortie du village pour permettre le débouché de la 2^e compagnie sur la piste de
gauche, de la 4^e compagnie sur la piste de droite, celle du centre nous étant réservée pour atteindre notre deuxième
objectif.

Moyens : appui d'artillerie à ma demande, renforts : un officier DLO de la batterie mobile du capitaine Longepe.

Après un tour de main, les six bataillons du G.M. sont embarqués et le convoi naval descend le fleuve tous feux éteints. Un
bataillon dont le débarquement est prévu en aval du nôtre me précède ; c'est le B.B.O. du lieutenant-colonel Vong a
Sang.

Le B.B.O. ??? Je connais bien sûr depuis longtemps la réputation du B.B.O. et de son chef mais ma curiosité ne m'a
jamais poussé à demander la signification de ces trois initiales. Le sergent-chef Chionois qui, pour l'opération
à l'emplacement Ottomani à la tête de la section de commandement va au devant de mon désir. « Commandant Vong a Sang
chargé de la défense frontalière de Chine et pont international de Moncai. Sur pont en fer, pas d'ombre pour sentinelles. Alors,
Vong a Sang a acheté ombrelles chinoises pour gardes. Depuis, bataillon = B.B.O., bataillon des Becs d'Ombrelles».

L'aube est à peine perceptible lorsque des coups de feu et des tirs de roquettes partent de la berge droite. L'un des
navires qui me précède est touché et coule au milieu du fleuve. En réponse, la marine riposte avec toute les armes
à bord. Canons, lance-roquettes, mitrailleuses et mortiers crachent un déluge de feu multicolore puis, simultanément,
une fusée rouge d'accostage est projetée dans le ciel. Mes bateaux se plantent face à la berge, l'abattant horizontal. Il
faut y aller et dare-dare avec l'appui des tirs croisés des marins. La 1^{re} section à cheval sur la digue indiquée sur ma
carte gagne du terrain et les autres sections peuvent se déployer après levée des tirs des marins, Cordonnier prend le
relais avec ses armes lourdes. La résistance faiblit et est bientôt limitée à quelques tirs de harcèlement. Ce gros village
à Thai-Hoa que j'aperçois maintenant que le jour est levé est bien dans la ligne traditionnelle avec sa grande allée
centrale certainement aménagée pour la défense, son rideau de verdure qui masque à notre vue l'intérieur du village. La
progression est stoppée à une centaine de mètres alors que les coups de feu partent des deux coins du village. Je
donne les ordres pour l'assaut par les ailes gauche et droite par les 2^e et 3^e sections, la 1^{re} devant investir le centre
après dégagement de l'allée au 75 SR, la section lourde en appui et la 4^e en réserve. Signal de l'assaut, premier tir du
75 SR sur mon ordre, réception des ordres S.L. 4^e, 3^e, 2^e, et 1^{re} section. C'est alors que son tour venu, j'entends, dans

536 collé à l'oreille, ce brave Ottomani qui, pour cette opération, remplace le chef de section titulaire, donner cet ordre quelque peu insolite à ses trois chefs de groupe « Allo, chefs des 1^{er}, 2^e et 3^e groupe, ici, chef Ottomani, on va entrer dans le village, c'est le lieutenant qui l'a dit : alors, 1^{er} groupe vous foncerez vers la corne droite, 2^e vers la petite entrée droit devant vous, 3^e groupe au centre ; dès que le 75 de Cordonnier éclate, en avant, moi je marche derrière ».

ont-ils compris ? Sans aucun doute car dès l'éclatement du 75, les deux sections s'enlèvent comme un seul homme et investissent le village par les deux ailes au son des rafales de PM et de l'éclatement des grenades mais hélas aussi des mines et des pièges. La 1^{re} section entre à son tour en action à cheval sur cette piste centrale encore plus fortifiée que ce que j'imaginai et où les défenseurs s'accrochent et vendent chèrement leur vie mais on avance. Parvenu à la lisière opposée, je constate que les mortiers de Cordonnier ont fait du bon travail ; le terrain est labouré, les habitations sont en partie détruites et quelques viêts qui tentaient un repli gisent çà et là. D'autres tentent en vain de gagner les villages vivants lorsque s'abattent plusieurs salves de 155 assez dispersées car le groupe tire à limite de portée ; cloués au sol, les tireurs au F.M. les ajustent comme au champ de tir.

La compagnie Richard et celle de Bousquet me doublent et prennent à leur compte la piste de droite et celle de gauche. Mon chef de bataillon, le commandant Ramé, m'adresse un signe amical et me lance au passage : réparez-vous pour le village central dès que ceux des ailes seront investis.

Je profite du court instant qui m'est accordé pour jeter un coup d'œil vers l'arrière et constater que la mécanique tourne bien. Depuis le début du combat, le groupe de P.I.M. encadré par un sergent et deux hommes récupère les armes dont une pièce a été enlevée par le vainqueur, les munitions, brancarde les blessés vers le navire sanitaire, amène de l'eau et des munitions, enterre les morts.

Ensuite, de nouveau, en avant pour le deuxième objectif. Même dispositif pour l'abordage, la 3^e section qui a subi des pertes assant en réserve est remplacée par la 4^e. La salve de 155 appliquée sur la 1^{re} partie du village facilite l'abordage mais les défenseurs sont encore nombreux et particulièrement coriaces. Très étiré en longueur, l'investissement de ce village est encore plus long que le précédent. Parvenu en lisière, nouveaux ordres pour aborder le suivant, une salve de 155 précédant notre mouvement. Comme les deux autres, il sera investi et nous y passerons une nuit assez agitée. Le 7 mai, le jour à peine levé, reprise de la progression. La 1^{re} partie du 4^e village est totalement vide. Le tir des tirailleurs a pratiquement détruit toutes les habitations. La seconde partie moins touchée est également vide de défenseurs, mais sur les portes, des inscriptions à la craie nous annoncent la chute du camp retranché de Bien-Bien-Phu. Nous avons du mal à croire à pareille défaite des nôtres, mais, dans la journée la confirmation arrive par les postes radio des D.L.O. Les Chinois ont vite compris que de cette grave défaite peut dépendre leur destin mais ils ne relâchent pas pour autant leur ardeur bien au contraire. Les P.I.M. coolies ont également pu lire les inscriptions. Aucun geste ni manifestation de joie n'est visible sur leur visage. Ils continuent leur travail, mais je renforce tout de même l'équipe de surveillance par pure précaution, car aucun ne tentera une échappée ni maintenant ni plus tard.

Les autres villages vides d'habitants mais défendus par quelques viêts particulièrement bien entraînés pour le combat tardateur seront investis les 7 et 8 mai. La limite d'action du G.M. étant atteinte, l'ordre de repli sera donné dans l'après-midi.

Compagnie d'arrière garde pour le repli, nous retraverserons tous les villages sans aucun incident. Le dernier homme à peine embarqué, l'abattant se relève et le convoi démarre. Débarquement au bac de Cou et acheminement vers un camp très proche tenu par un bataillon de tirailleurs Sénégalais. Nous passerons dans ce camp une nuit réparatrice avant de gagner, pour ce qui concerne ma compagnie, le point d'appui de Quinh Khe sur la route fédérale 5.

Comme après toutes les opérations, il faut mettre à jour avec les chefs de section le carnet des faits d'armes que je porte toujours dans ma veste de treillis. Citations et blessures intervenant en plus de l'aptitude pour l'avancement, ce document est précieux car pour les chinois, avancement signifie avant tout solde plus élevée, et j'ai encore le souvenir de la mimique de ce caporal-chef, chef de groupe, qui, ayant reçu une balle dans le mollet, s'avancait vers moi en élan sa guibolle, pointait une main en direction de la poche de treillis contenant le carnet, indiquait 3 avec l'autre main puis simulait le galon de sergent sur ses bras, ce qui voulait bien me faire comprendre qu'étant déjà titulaire de deux citations, une troisième décernée pour sa blessure au combat lui vaudrait les galons de sergent.

Le tour de France des salles d'honneur

2^e GROUPE DE CHASSEURS

GARNISONS

Actuelle

NEUSTADT an der Weinstrasse, R.F.A.

En 1939

MULHOUSE

En 1914

LUNEVILLE



Le 21 septembre 1860, le 2^e B.C.P. force le pont de Palikao tenu par les légions tartares de l'empereur de Chine où il pénètre en tête du corps expéditionnaire franco-britannique.

Cet exploit lui vaut d'arborer aujourd'hui le cor au dragon chinois en insigne de poitrine.

Actuellement stationné à Neustadt, « la perle du Palatinat », il est l'un des régiments d'infanterie de la prestigieuse 5^e D.B.

La salle d'honneur, installée dans le bâtiment Palikao du quartier Edon face au poste de commandement, occupe trois salles de l'ancien mess officiers de la base aérienne de Lachen - Lilien thal. Une des salles porte d'ailleurs une inscription en lettre gothiques gravées dans une poutre.

Une ancienne cheminée, un plafond « à la française » et deux fenêtres à vitraux donnent du caractère à la première salle. Cette pièce expose sur ses murs latéraux les jumelages du 2^e GC avec le 2^e Chasseurs à pied belge de Siegen, le 342^e Panzergrenadierbataillon de Coblenze, la ville de Louhans en Bresse où fut recréé le bataillon à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.





La salle commandant Daumont

Cette première salle porte le nom du commandant Daumont, chef de corps en 1944 - 45. Sur le côté gauche de la cheminée figure la liste des chefs de corps du 4^e B.C.P. dont le « 2 » détient le fanion et les traditions.

La cheminée en crépi blanc, qui se trouve au fond de la salle est décorée avec deux blasons de chêne clair sculptés représentant les insignes et les refrains respectifs du 2^e G.C. et du 4^e B.C.P.

A droite de la cheminée, plusieurs photographies illustrent la garde du glorieux drapeau des chasseurs par le bataillon.

Au centre de la pièce, une grande table rectangulaire recouverte d'une étoffe «bleu chasseur» marquée de six cors jonquilles tient lieu de table de conseil du bataillon.

Une porte latérale donne sur une deuxième salle qui retrace sur des panneaux muraux l'histoire du bataillon de 1840 à nos jours.

Tout de suite à gauche, on trouve la copie des états de service du Duc d'Orléans, père des chasseurs, et des illustrations relatives à la création du bataillon au camp de Saint-Omer en 1840.

Puis, une première niche évoque les combats de Sidi Brahim en Algérie au mois de septembre 1845, la page de gloire de l'histoire des chasseurs où 350 hommes du 8^e bataillon ont tenu tête à 6000 cavaliers arabes.



En 1848, le « 2 » se retrouve sur le champ de bataille à Rome. L'authentique certificat de bonne conduite du sergent Vaillerot datant de cette époque figure en bonne place sur ce panneau.

Plus loin, une deuxième niche retrace à l'aide de croquis et de gravures le fait d'arme du 2^e bataillon de chasseurs qui a ouvert la route de Pékin au corps expéditionnaire franco-anglais le 21 septembre 1860. Cette victoire lui valut la **1^{re} inscription au fanion**.

La guerre de 1870 est évoquée ensuite par une carte retraçant les missions remplies par le 2^e B.C.P. à partir de Douai. Une reproduction de tableau illustre en particulier la défense de Saint-Privat le 18 août 1870 pendant laquelle 13 officiers, 230 sous-officiers et chasseurs ont trouvé la mort.

Sur le panneau suivant, des cartes postales d'époque montrent la vie des chasseurs du « 2 » à l'entraînement et à la parade dans leur garnison de Lunéville.

Tout le mur du fond est consacré à la « grande guerre » lors de laquelle le bataillon fût de tous les combats.

En 1914, le combat de Gerbeviller confirme la valeur de l'adjudant Chèvre. Ce fait d'arme vaut une **2^e inscription au fanion** du bataillon.

Des photos d'époque retracent ensuite les durs combats de Flandre, d'Artois, de Champagne, de Verdun. Les 8 citations du bataillon pour cette guerre referment cette page tragique de l'histoire.

Le tour de la salle se termine par l'évocation de la Seconde Guerre mondiale. Une flamme de clairon et des photos originales retracent cette période mouvementée où le bataillon se disperse après avoir enterré son fanion, est recréé dans l'armée d'armistice puis est définitivement dissous en 1942 à Jujurieux.

Des articles de presse et des photographies rappellent le maquis du Louhannais où bon nombre d'anciens du « 2 » mène la vie dure à l'occupant.

C'est du bataillon FFI du Louhannais que renaîtra en 1944 le 2^e B.C.P. sous les ordres du capitaine Daumont.

1945 : La bataille d'Oelenberg vaudra au bataillon une **3^e inscription au fanion**. Un article de presse, un extrait du cahier de marche du 2^e B.C.P. et une photo du monument consacré aux officiers, sous-officiers et chasseurs tombés au couvent d'Oelenberg en janvier 1945 occupent tout un panneau.

Trois autres documents complètent cet ensemble : un plan de l'itinéraire suivi par le 2^e bataillon après la libération de Mulhouse et deux photographies représentant la remise du fanion au commandant Daumont le 18 novembre 1944 et la revue du bataillon par le général de Gaulle.

Cette présentation documentaire de l'histoire du bataillon se termine devant un tryptique mobile placé au centre de la pièce qui expose sur une face la structure et l'armement actuel du bataillon et sur l'autre celle de la 5^e Division Blindée.

Un passage cintré où se font face des photographies relatant le passage du président Reagan au bataillon en 1985 et le plan de situation de la tombe du chasseur Pieuchot, mort au champ d'honneur en 1918, donne sur une troisième salle appelée salle d'armes.



Tout le mur droit de la salle est occupé par une vitrine refermant une collection d'armes dont la plus ancienne est un fusil Chatellerauld modèle 1845. Des épaulettes et des plaques de shako du siècle dernier, une pierre de la ferme Malval (Aisne 1917), des casques datant du second conflit mondial sont autant de reliques pieusement conservées dans cette vitrine.



Tout autour de la salle sont suspendus les anciens fanions du bataillon et des compagnies, certains usés jusqu'à la corde.

Enfin, un alignement géométrique des portraits des chefs de corps successifs du bataillon depuis 1841 habille le mur gauche de la salle.

Dans cette dernière pièce, trois mannequins respectivement revêtus de la tenue chasseur de 1845, 1870 et 1987 semblent monter une garde d'honneur aux yeux du visiteur, symbolisant ainsi la pérennité de l'esprit chasseur.



ALUMINIUM CONSEIL

Puma TOUT L'ALU ET LE PVC



FERMETURES PROTECTION

- Volets : Alu - PVC - Acier
- Spéciaux économie d'énergie
- Jalousies - Persiennes
- Volets Battant
- Grilles extensibles, enroulables
- type magasin et maison individuelle
- Grilles de défense tous types

FENETRES ET PORTES

Tous types d'ouvrants à vos dimensions en Alu naturel, bronze, laqué couleur ou PVC.
 80 modèles de portes d'entrée.
 Fenêtres de doublage
 Menuiserie Alu à rupture de pont thermique
 Tous types de vitrage.
 Fenêtre rénovation, remplacement des fenêtres anciennes rapide sans dégradation.
 Ensemble bloc fenêtre et volet Alu et PVC

EQUIPEMENTS

- Garde-corps
- Clotures Alu et PVC
- Portails portillons Alu et PVC
- Mobilier - Agencement - Faux plafond
- Automatismes pour portails
- Portes automatiques
- Pergolas - Tonnelles - Abri piscines

VERANDAS

Fermeture Loggia

- Type Economique
 - Dimensions standards
 - Structure simplifiée
- Type Personnalisé
 - Toutes dimensions
 - Toutes formes
 - Toutes teintes

CLOISONS

Amovibles, démontables et mobiles.

Des produits prêts à poser ou installés par des équipes de professionnels.

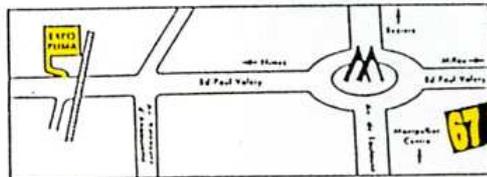
Crédit total possible.

Devis gratuits personnalisés.

STORES OCCULTATION

Stores intérieurs et extérieurs

- Vénitiens
- Californiens
- Plissés
- Bannes
- Corbeille
- A lames orientables pour toiture
- Volet de toiture de véranda (électrique)



● Rue de la Jasse de Maurin - 34070 Montpellier

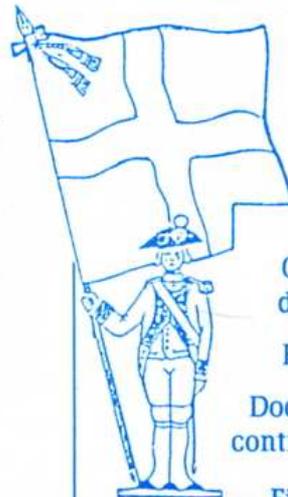
Le Trésor Public



VOUS OFFRE
 DES SERVICES BANCAIRES TRADITIONNELS

- Ouverture d'un compte chèque au Trésor.
- Carte bleue nationale ou visa.
- Codevi.
- Europ assistance.
- Comptes - Titres.
- Valeurs du Trésor (bons du trésor, Emprunts)
- SICAV et fonds communs de placement.
- Parts de société civile de placement immobilier.
- Compte et plan d'épargne logement du crédit foncier.
- Produits d'assurance de la caisse nationale de prévoyance.
- Bons de capitalisation.

**ADRESSEZ-VOUS
 A LA TRESORERIE GENERALE
 OU A VOTRE PERCEPTEUR
 LE SERIEUX et la COMPETENCE
 à votre service**



Création artisanale
 de soldats de plomb
 Peints ou à peindre
 Documentation illustrée
 contre 25 francs en timbres



Figurines historiques
 J.P.F.

B.P. 66 - 93162 Noisy-le-Grand Cedex

Je désire recevoir votre catalogue illustré contre 25 francs en timbre à :

NOM : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Emblèmes et Pavillons

Bulletin de la Société
Française de Vexillologie

Siège social : domicile Pierre CHARRIE
30 Av. d'Antony 92290 Châtenay-Malabry

Rédaction du bulletin : Lucien PHILIPPE
143 bld Sérurier 75019 Paris

MUSEE de L'INFANTERIE



MONTPELLIER

Numéro 18 - Avril 1989

L'INSIGNE DU MUSEE DE L'INFANTERIE DE MONTPELLIER

Le Musée de l'Infanterie a été créé en 1970 et inauguré le 18 mai 1973. Il est situé dans l'Ecole d'Application de l'Infanterie, quartier Guillaut, avenue Lepic à Montpellier. Son conservateur est le colonel (ER) Pierre Carles. Le responsable du musée est l'adjudant-chef Deghin. Il possède de nombreux drapeaux et fanions. Sa visite s'effectue sur demande - Tél. 67 42 52 33 poste 323 ou 370 - L'Association des Amis du Musée de l'Infanterie a son siège à la même adresse. Elle a été fondée en 1981. Elle diffuse un bulletin : INFANTERIE contenant des articles richement illustrés en noir et blanc et en couleurs.

Au début de l'année 1987, le Conseil d'Administration de cette association a fait connaître que le Musée de l'Infanterie souhaiterait éditer son insigne. Il demandait aux personnes intéressées de lui adresser un ou plusieurs projets d'insignes coloriés. A la suite de cet appel une vingtaine de projets ont été envoyés. Un de mes deux projets a été adopté par le Conseil d'Administration. L'écu est taillé, au 1^{er} de gueules à la façade du Musée d'argent - au 2 - d'azur à la grenade d'argent - La façade du Musée et la grenade sont bordées d'un filet d'or. La ligne de partition et la bordure de l'écu sont également dorées. Depuis octobre 1987, il est utilisé sous forme d'autocollants, sur les enveloppes servant à la correspondance du Musée et de l'Association des Amis du Musée de l'Infanterie. Il figure aussi dans l'en-tête de certains articles du bulletin. Il n'a pu être réalisé en métal, faute d'un nombre suffisant de commandes.

Lucien PHILIPPE
